

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLENIER

DU

VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. ANDUJAR Pascal

Mme BERGES Karine

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA-BERDOT Maria-Grima

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GULLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

M. LACHENY Claude

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. ADAM Abdramane Mahamat

Mme NGUYEN Caroline

M. VINCENT Lhéo

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DARRIBÈRE Jérôme

M. DEVAUCHELLE Jean-Marie

M. LENOBLE Valéry

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

- Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à M. THAUVRON)
- M. KERMEN Quentin (procuration donnée à M. ANDUJAR)

Collège B dit « des autres enseignants »

- M. ALIX Sebastien-Akira (procuration donnée à Mme GOFFIN)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

- Mme FLEURY Murielle (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège dit « des usagers »

- M. TROUMI Elias (procuration donnée à M. VINCENT)
- Mme CLEMENCEAU Juline (procuration donnée à M. VINCENT)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaire

- Mme BEAULNES-SERENI (procuration donnée à M. GILBERT)
- M. HEBBRECHT Thierry (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
- M. ROSENBAUM (procuration donnée à M. ANDUJAR)
- Mme MATTEI Sarah (procuration donnée à Mme NGUYEN)
- Mme SIMON-DECK Sylvie (procuration donnée M. DUBOIS-RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- M. ALDHUY Julien
- M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau, VPCA
- Mme DACOSTA Hélène
- M. DEHAN, Frédéric Directeur général des services
- M. DEMERET Simon, DAJG
- M. LÉONEL Éric
- Mme HMAMOU Fadoua, DAJG
- Mme MOKDAD Lynda
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
- Mme RUBENS Lolita
- M. SCHWELL Martin
- M. THEVENET Laurent, VP Relations internationales
- M. VALARCHER Pierre
- M. ZIDI Mustapha, VP Formation Recherche

Mme PILETTE Alice, DGRH

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information du Président de l'Université.....	6
1.2 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration	7
2. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES.....	11
2.1 Approbation du budget rectificatif au budget 2022.....	11
3. VIE INSTITUTIONNELLE	26
3.1 Élection de vice-présidents en charge de domaines particuliers	26
3.2 Approbation de la délégation de compétences du Conseil d'administration au Président de l'Université.....	57
3.3 Information sur le lancement de l'appel à candidatures pour la commission des moyens et la commission des statuts	58
4. RESSOURCES HUMAINES	59
4.1 Approbation de l'évolution de l'indemnitaire des personnels BIATSS de l'UPEC	59
5. FORMATION ET RECHERCHE	63
5.1 Approbation de la campagne CU-DU-DIU n° 3 pour l'année universitaire 2021-2022, ainsi que du volet complémentaire INSPE et des rectificatifs CDU 1 & CDU 2 pour l'année 2021-2022	63
6. PATRIMOINE.....	65
6.1 Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.....	65
7. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	65
7.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université	65

La séance est ouverte à 9 heures 08.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'Université

M. le Président.– Bienvenue à tout le monde. Lors de ce CA, je donnerai quelques points d'information généraux importants. Beaucoup de choses sont importantes, mais l'une a été annoncée hier et nous rassurera un peu sur la compensation du point d'indice pour les fonctionnaires pour 2023. Nous procéderons à l'élection des VPCA, puis des VP thématiques de Conseil étant bien entendu élus par les Conseils relevant de leurs fonctions. Avant ces élections des VP qui se feront par vote électronique, nous vous proposons d'aborder rapidement le BR. C'est davantage adapté quand tout le monde est là, parce que parfois, nous sommes moins nombreux en fin de parcours. Nous verrons ensuite l'indemnitaire des BIATSS, dont nous reparlerons.

Concernant les points d'information, une annonce importante a été faite par la ministre – vous l'avez sans doute vu – sur un point qui nous souciait beaucoup, à savoir la compensation du point d'indice. C'est une bonne chose, mais cela plaçait tout de même les finances des universités en grande difficulté. Pour nous, ce sont 7 millions d'euros en année pleine, 3,5 millions pour cette année qui se sont ajoutés aux dépenses de fluides pour l'hiver. De toute façon, nous allons chauffer. Nous n'aurons pas froid, mais ce seront des dépenses. Nous avons de la chance, parce qu'à Créteil, nous sommes sur le réseau urbain, mais avons globalement 1,5 million de dérive prévisionnelle, ce qui fait environ 6 millions pour cette année. Évidemment, il faudra mettre cela en année pleine pour l'année prochaine.

En tout cas, la bonne nouvelle est que la partie fonctionnaires sera compensée. Pour les contractuels, il n'y a pas de notification à ce jour. Pour les fluides et autres dépenses, c'est flou. Ce sera au cas par cas et pour les plus fragiles. Généralement, l'UPEC est considérée comme la riche des services extra-Paris, alors que ce n'est pas vrai. C'est un peu relatif.

Je reviendrai sur l'équipe. Je souhaite travailler par domaine, avec une équipe renforcée qui sera paritaire à la fin. Aujourd'hui, elle est constituée de VP, mais certains et certaines ont préféré être assesseurs. Cela donnera un équilibre de parité par la suite. C'est important, parce que nous souhaitons tous, les uns et les autres, que ce soit affiché, en tout cas sur un organigramme de l'université, bien entendu.

J'y reviendrai, mais l'intérêt est que chaque domaine travaille. Finalement, énormément de dossiers interagissent les uns avec les autres. La recherche, va

interagir beaucoup avec la formation doctorale qui est à présent rapatriée à l'université, le domaine sciences avec la société qui est un domaine important aujourd'hui et va monter en charge, les sciences ouvertes. Ces domaines relèveront de la coordination de la VP de la recherche, Florence ALLARD-POESI qui se présentera lors de la prochaine CR ayant lieu la semaine prochaine. En termes de formation, c'est en miroir et nous retrouverons un domaine international, un domaine institutionnel important et un domaine RSU, campus développement durable et numérique, puisque tout cela fait également système dans notre organisation à un moment donné. Je présenterai les éléments de cette façon et ensuite, ce sera décliné par les VP thématiques.

1.2 Élection à la vice-présidence du Conseil d'administration

M. le Président.– Si vous en êtes d'accord, je vous propose de commencer par la présentation de la vice-présidence au Conseil d'administration portée par Amilcar BERNARDINO qui est le précédent VPCA du dernier mandat, puis Marie-Albane DE SUREMAIN va se présenter à vous.

M. BERNARDINO.– Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration, puisqu'un renouvellement a eu lieu cet été. Je suis Amilcar BERNARDINO, vice-président du Conseil d'administration et vice-président du Conseil d'administration sortant. Je voudrais d'abord remercier Jean-Luc d'avoir accepté de représenter ma candidature pour ce poste de vice-président du Conseil d'administration. C'est une vice-présidence assez classique, puisque les missions sont celles que les personnes s'imaginent, à savoir la préparation du Conseil d'administration dont vous êtes les membres élus et lors duquel les décisions doivent être validées. Nous avons à cœur de respecter la réglementation et de faire en sorte que l'ensemble des dispositions réglementaires relevant du périmètre du Conseil d'administration soit bien discuté avec vous.

Un autre élément qui nous touchera beaucoup cette année, ce sont les actions prioritaires. Jean-Luc en a évoqué un certain nombre, en particulier celles liées aux finances et à la santé financière de l'établissement qu'il va falloir conserver dans le périmètre. Il faudra de la stabilité pour garder ce qui a toujours été la dynamique de l'UPEC depuis un moment, c'est-à-dire les campagnes d'emploi comme étant la priorité, ainsi que le maintien des emplois, ce qui signifie une stabilité financière permettant de financer cette masse salariale. Un autre périmètre qui a beaucoup changé est celui de la LPR et de la mise en place des RH. Sur cette première année de mandat, nous nous attellerons à faire en sorte que nous atterrissions sur ces dispositions LPR, que nous avançons et passions à autre chose.

Ces chantiers arriveront très vite et le Conseil d'administration se positionnera sur un certain nombre d'actions. Lors de cette première année de mandat, nous proposerons au Conseil d'administration de prendre des mesures faisant avancer l'université. Nous avons évoqué l'aspect énergétique et aujourd'hui, il est important que l'université prenne un vrai virage. Cela signifie également prendre des dispositions et des engagements sur ce sujet. C'est important. Vous le verrez dans le plan qui sera présenté, nous avons inscrit un volet important sur la responsabilité des universités, les aspects campus. Pour nous, ce seront des éléments importants, avec la recherche. Cela a été dit hier par le Premier ministre, il ne s'agit pas de choisir entre chauffer et faire de la recherche. Il s'agit bien de faire de la recherche et de chauffer les bâtiments pour que la recherche ait lieu. Notre objectif est bien de maintenir l'équilibre financier et RH de cette université, de manière à pouvoir conserver ses missions et permettre son développement.

Je reste ouvert à vos questions. Je peux également répondre à vos interrogations sur les missions du VPCA.

M. le Président.– Avez-vous des questions ?

M. BERNARDINO.– Rappelez votre nom au début de votre première intervention.

M. LEVREL.– J'ai lu la lettre de mission qui fait mention de plusieurs trajectoires pluriannuelles sur la répartition des moyens, le développement des ressources, la gestion prévisionnelle des emplois et la masse salariale. Comme on nous présente le budget rectificatif aujourd'hui, je voudrais savoir quand on nous présentera les documents pluriannuels. Visiblement, ce n'est prévu aujourd'hui. Est-ce prévu lors du prochain CA ou le jour du CA du budget initial 2023 ?

M. BERNARDINO.– Le budget rectificatif qui sera présenté aujourd'hui a été travaillé par les services jusqu'à fin juillet, avant les élections. Le pluriannuel n'a pas été incorporé. Le budget initial sera travaillé à partir de demain. Une fois que le vote du BR aura été validé par le CA, les équipes commenceront à travailler sur le budget initial, ce qui signifie que la trajectoire pluriannuelle sera compliquée à déterminer et à définir sur le BI qui sera présenté pour 2023. Néanmoins, lors du prochain CA, sera présentée la note d'orientation budgétaire qui donnera une orientation pour 2023, dans laquelle depuis deux ans, nous faisons l'effort d'évoquer des aspects pluriannuels, même si elle porte en théorie sur une année civile. Nous aurons donc des éléments pluriannuels dans la note d'orientation budgétaire, que ce soit sur les trajectoires RH ou les trajectoires financières de l'établissement.

Concernant les ressources propres, nous venons de déposer une réponse à appel d'offres sur le développement des ressources de l'université et l'accompagnement

qu'il peut y avoir dans le cadre du PIA4. Si nous obtenons cet appel d'offres, cela fera également partie des trajectoires annuelles qui seront mises en place.

Madame CHEVALIER.

Mme CHEVALIER.– Bonjour. Je vous remercie. Sur la préparation des séances du Comité technique, il me semble qu'il y a une actualisation à faire. Dans peu de temps, il n'y aura plus de Comité technique, mais un Conseil social d'administration.

M. BERNARDINO.– Tout à fait, à partir du 1^{er} janvier.

Mme CHEVALIER.– La présentation est *old school*.

M. le Président.– Nous pourrions corriger. Avez-vous d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote. Simon et Fadoua, vous nous rappelez les modalités.

M. DEMERET.– Je vous fais une brève présentation de la manière dont nous allons voter et de l'outil qui est en train d'être distribué. Pour rappel, les personnes qui voteront sont l'intégralité des membres du Conseil d'administration, les personnalités extérieures et le Président de l'université. Conformément au Code de l'éducation, lorsqu'il est choisi en dehors du Conseil d'administration, le nombre de membres est augmenté d'une unité. Ne seront pas électeurs les suppléants des élus étudiants si leur titulaire est présent, le représentant de la rectrice et les candidats non membres du Conseil d'administration. De manière tout à fait classique, la séance est présidée par le Président de l'université.

Concrètement, le vice-président du Conseil est élu sur proposition du Président de l'université. Il est choisi parmi les membres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents qui sont affectés à l'université. La règle est une majorité absolue des membres en exercice au sein du Conseil d'administration.

L'outil qui vous est distribué se nomme Turning Point. C'est un petit boîtier permettant la sécurité du vote, c'est-à-dire qu'aucun élu ne pourra exprimer plus d'une fois son choix. J'attire bien votre attention sur la manipulation de l'outil, c'est-à-dire qu'une fois que vous avez rentré une réponse, vous ne pouvez pas la modifier ensuite. Il faut bien faire attention. Vous aurez trois possibilités : A, B ou C, favorable, défavorable ou abstention. Un seul boîtier est distribué par élu. Les élus détenteurs d'une ou deux procurations seront dotés du nombre de boîtiers en conséquence. Concrètement, si vous avez une procuration, vous aurez votre boîtier et celui de la procuration, si vous en avez deux, vous aurez votre boîtier et les deux boîtiers des procurations, ce qui vous en fera trois au total.

Un membre du CA.– Vous n’avez pas évoqué le dernier point de la diapositive, ce qui me pose un problème. Je connais l’outil, parce que je l’ai déjà utilisé en séance de TD. Certes, les administrateurs du vote n’auront pas accès aux votes individuels des élus, mais le système enregistre qui vote quoi. Je ne sais pas qui aura accès à ce système qui enregistre ce que j’ai voté. Soit c’est un vote anonyme et dans ce cas, le vote est anonyme, c’est-à-dire que l’on ne distribue pas nominativement les boîtiers à tous les élus présents et que chacun a un boîtier par vote, quelque soit son nom. Je peux échanger mon boîtier avec quelqu’un d’autre.

M. BERNARDINO.– Oui, tout à fait.

Un membre du CA.– Je ne vois pas pourquoi il y a le mien, puisque de toute façon, mon vote est anonyme.

M. DEMERET.– Le vote est tout à fait anonyme. Vous avez un boîtier que vous pouvez effectivement échanger avec n’importe qui dans la salle. Nous ne le saurons pas.

Je vous demande de vérifier que votre boîtier est bien allumé. S’il est éteint, il faut appuyer sur la touche « *Enter* » au milieu. Il faut vérifier dans l’encadré en haut à gauche que vous êtes bien sur le canal 62. Normalement, ils sont tous calibrés.

Si c’est bon pour tout le monde, nous allons lancer le vote. Je vous dirai quand le vote sera ouvert, parce qu’un petit décompte me l’indique. Vous pouvez commencer. Si vous êtes pour la nomination d’Amilcar BERNARDINO à la fonction de vice-président, vous cliquez sur A, contre B et abstention C.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Toutes les personnes ayant souhaité exprimer leur vote ont-elles pu le faire ? Évidemment, vous pouvez décider de ne pas prendre part au vote. J’ai 31 votes sur 33.

Nous avons 27 votes en faveur de la nomination de M. Amilcar BERNARDINO à la vice-présidence du Conseil d’administration et 4 votes contre.

Applaudissements.

M. Amilcar BERNARDINO est élu vice-président du Conseil d’administration à la majorité.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1 Approbation du budget rectificatif au budget 2022

M. BERNARDINO.– Nous vous proposons de passer à l'ordre du jour du Conseil d'administration avec le premier point relatif à l'approbation du budget rectificatif au budget 2022. Je vous donne quelques éléments de contexte sur ce budget rectificatif, même si le Président a fait le *teaser* avant moi.

Depuis deux ans, le budget rectificatif est unique pour l'université, avec un budget initial et un budget rectificatif au mois de septembre. Le budget rectificatif permet de corriger la trajectoire du budget initial en fonction des modifications apparues. Il s'agit principalement d'ajustements techniques sur les biens, les recettes et les dépenses de l'université.

Parmi les principaux éléments anticipés par les services financiers, comme l'a dit le Président, il y a l'augmentation des fluides. Nous avons demandé que la partie patrimoine vérifie l'augmentation des fluides. Nous avons eu une estimation autour de 1,4 million de potentielle augmentation du coût de l'énergie pour l'université. Nous avons intégré une partie de cette augmentation, puisqu'à ce stade, il s'agit simplement d'une estimation et que tout dépendra du fait que l'hiver commence tôt ou non. Il est assez compliqué d'établir une trajectoire. Nous avons intégré cet élément autour d'un million supplémentaire de dépenses autour de l'aspect énergétique pour l'université.

Le deuxième élément est un choix politique que nous avons fait. Les annonces de la ministre nous ont finalement donné raison. Le point d'indice a été augmenté cet été. À l'époque, nous n'avons reçu aucune notification nous indiquant qu'il serait compensé ou non. Nous avons fait le choix de construire le budget sans cette recette, c'est-à-dire de partir du principe que le point d'indice risquait de ne pas être compensé en 2022. Cela nous amène à présenter un budget rectificatif qui sera forcément négatif. Avec 3,5 millions de points d'indice à trouver sur le budget, 2 choix se présentaient à nous : soit trouver 3,5 millions de non-dépenses à faire d'ici la fin de l'année pour amortir cette augmentation du point d'indice, soit faire le choix politique d'être délibérément en déficit de 3,5 millions sur le budget rectificatif pour tenir compte de cet aspect. Tout dépendra bien évidemment du niveau de dépenses d'ici la fin de l'année. L'atterrissage risque de ne pas être aussi négatif que celui que nous allons vous proposer aujourd'hui. Néanmoins, le choix politique a été fait de privilégier plutôt cette hypothèse, c'est-à-dire de mettre en négatif la non-

compensation du point d'indice, de manière à ne pas impacter les budgets recherche et formation pour cette année.

Avec Gilles qui est également présent, Hélène va vous présenter le budget. Si vous avez des questions après la présentation, ils pourront vous répondre.

Mme DACOSTA.– Merci Amilcar. Bonjour à toutes et à tous. J'ai prévu de vous faire cette présentation en quatre parties : la synthèse du budget, les facteurs de variation des recettes, les dépenses et la synthèse des équilibres globaux.

Le budget qui est soumis à votre vote se traduit par une variation de 16 millions d'euros en recettes et une variation plus importante en dépenses de 18,4 millions. Nous y reviendrons un peu plus en détail tout à l'heure. Ce sont 305 millions d'euros en recettes budgétaires, c'est-à-dire le montant prévu en encaissement et 319 millions d'euros de crédits de paiement, c'est-à-dire ce que nous prévoyons de payer pour l'exercice.

Vous avez une analyse rétrospective de l'évolution des recettes et des dépenses depuis le compte financier 2020. Ce n'est pas précisé pour l'année 2021. 2021, c'est le compte financier également. C'est le niveau de réalisation 2020 jusqu'à la prévision 2022. Nous voyons que les dépenses progressent plus vite que les recettes. Il y a tout de même un biais sur cette lecture, puisque nous avons des reports, que nous verrons plus en détail tout à l'heure. Il s'agit de dépenses liées à des subventions que nous avons perçues les années précédentes, que nous sommes tenus de rattacher à l'exercice de modification.

Ce sont ensuite les recettes et l'évolution des ressources. En rouge, il s'agit de la subvention pour charges de service public et en bleu, les ressources propres. La subvention pour charge de service public évolue de 4 % entre le compte financier 2020 et la prévision rectifiée 2022. C'est quasiment le double pour les ressources propres, que nous verrons plus en détail tout à l'heure. Dans cette prévision, le poids relatif de la subvention pour charges de service public représente 71 % de nos ressources et les ressources propres près de 30 %, c'est-à-dire toutes les autres ressources en dehors de la subvention pour charges de service public. C'est la définition de ce poste par le ministère.

Concernant le détail de la répartition de ces ressources propres, le premier poste est celui de toutes les subventions sur contrat. Nous allons retrouver les contrats de recherche, les écoles universitaires de recherche, le CMQ, ERASME qui a un impact assez important cette année, que nous avons enregistré à l'occasion du BR. Le second poste est celui de la formation professionnelle : formation par l'apprentissage,

formation continue. Arrivent ensuite les droits d'inscription. J'oubliais les subventions d'investissement pour travaux qui représentent un montant assez important financé par le plan de relance et le CPER.

Si nous regardons cette variation en recettes par compte budgétaire et les principaux impacts, comme je vous le disais tout à l'heure, il y a la subvention pour charges de services publics avec une forte évolution, de 6,6 millions. C'est une extrapolation. Sur la poste « financements État et public » que nous verrons en détail sur la *slide* suivante, ce sont 4,5 millions. Les autres recettes propres s'élèvent à 5,4 millions. Vous avez également la fiscalité affectée qui est la CVEC. Nous aurons probablement une évolution à la marge de ces montants liée à la dernière modification.

Concernant le détail des autres financements, parmi les financements État, nous retrouvons les opérations de travaux, les opérations immobilières, diverses subventions dont le financement « Évidence », la subvention vaccin. Ce sont ensuite les autres financements publics, avec également des opérations immobilières, des opérations de recherche, des contrats d'enseignement. C'est sur cette partie que nous retrouvons également ERASME.

Concernant l'évolution de certains postes de recettes propres, il y a la formation par l'apprentissage et la formation continue. Nous voyons que la variation porte principalement sur la formation par l'apprentissage, avec 3,6 millions par rapport au budget initial 2022. Pour les prestations de recherche, ce sont près de deux millions d'euros. Pour les frais d'inscription et la taxe d'apprentissage, il y a un ajustement à la marge. Nous avons une variation sur les subventions de travaux.

Concernant les dépenses, vous avez la répartition des dépenses par enveloppe et surtout leur poids relatif. J'ai retenu le point crédits de paiement. Même si nous avons un écart significatif sur les investissements, pour le reste, en crédits de paiement, nous restons sur une égalité, autorisations d'engagement égalent crédits de paiement. Sur le fonctionnement, ce sont les hypothèses qui ont été retenues. 70 % de nos dépenses sont des dépenses de personnel, 20 % sont des dépenses de fonctionnement et près de 10 % des dépenses d'investissement.

Cette répartition par enveloppe nous amène à 320 millions d'euros en crédits de paiement qui se ventilent de la façon suivante : 223 millions d'euros pour la masse salariale, soit 11 % de variation par rapport au budget initial – nous verrons tout à l'heure le détail de cette variation – ; 65 millions d'euros pour le fonctionnement, avec 6,4 millions de variation par rapport au budget initial ; un ajustement à la marge pour l'investissement de 900 000 euros pour une enveloppe de 31 millions d'euros.

Nous verrons tout à l'heure les différentes enveloppes qui constituent la masse salariale, ainsi que les éléments d'estimation. Ce sont 11 millions, dont la campagne d'emploi, l'extension en année pleine des mesures de l'année précédente, la revalorisation du point d'indice et la variation au niveau des heures complémentaires.

L'enveloppe de fonctionnement s'élève à 65 millions en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, nous allons retrouver une hausse dans les contrats de recherche notamment et dans les dépenses de fonctionnement des composantes.

Pour l'investissement, c'est un ajustement à la marge. Ce sont principalement des financements d'opérations immobilières par le CPER et le plan de relance.

Concernant l'évolution par destination, nous voyons que sur les principales destinations (formation, bibliothèque, recherche, immobilier, pilotage et vie étudiante), la variation par rapport au budget initial concerne principalement la formation et la recherche.

Pour information, la masse salariale au compte financier 2021 s'élève à 208 millions d'euros. Nous sommes partis de cette assiette pour le budget initial 2023, pour ajouter l'estimation de l'extension en année pleine des mesures 2021, le GVT, la hausse du point d'indice pour 3,5 millions, la variation sur les contrats de recherche et contrats de formation pour 1,9 million et la variation sur les heures complémentaires de 2,1 millions, ce qui nous amène à une masse salariale prévisionnelle de 223 millions d'euros. Cette masse salariale prévisionnelle est constituée de trois enveloppes :

- La masse salariale des personnels permanents qui consomment de l'emploi pour 195 millions d'euros. Nous allons retrouver tous les personnels titulaires et contractuels permanents.
- Les contractuels en contrat de recherche et d'enseignement pour près de dix millions d'euros. Nous retrouvons notamment les contrats financés par VRI, les EUR, ERASME, d'autres projets de ce type. Ce sont des contrats totalement financés par les conventions qui y sont rattachées.
- La troisième enveloppe est la différence des deux précédentes et ne consomme pas les emplois. Elle reprend l'ensemble des heures complémentaires et est estimée à 40,5 millions. Ce sont également les vacances administratives pour 2,5 millions et les œuvres sociales pour 300 000 euros.

Dans les dépenses, nous avons fait un focus sur les investissements que nous retrouvons dans les investissements pluriannuels immobiliers. C'est le plan pluriannuel d'investissement. Le cumul de toutes les opérations à date s'élève à près de 91 millions d'euros. Le niveau de réalisation antérieur à 2022 s'élève à 31 millions

d'euros. Pour le budget 2022, la prévision de réalisation était de 47 millions d'euros et le reste à réaliser après 2022 de 13 millions d'euros. Parmi ces opérations, pour les montants les plus importants, nous retrouvons principalement la restructuration de la faculté de médecine, la rénovation de la dalle et la construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale.

M. le Président.– C'était le CPER précédent.

Mme DACOSTA.– Tout à fait, c'était le CPER précédent. Merci Jean-Luc.

En parlant de CPER, nous avons fait un petit focus sur le CPER suivant 2021–2027 que nous retrouverons dans le budget initial 2023. Nous avons trois opérations principales : Vitry-sur-Seine avec la création du campus des métiers, Fontainebleau avec la création du campus recherche, santé et innovation et l'extension du campus...

M. le Président.– Il s'agit de Sénart. Il y a Sénart pour le bâtiment Recherche et Fontainebleau, c'est le bâtiment en particulier IEP et autour du paramédical qui est en construction sur la caserne Damesme.

Mme DACOSTA.– Merci.

Pour ces opérations, le cumul est de 43 millions d'euros financés en partie par le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour 2 millions d'euros, par le CPER, l'État pour 17 millions et la Région près de 20 millions d'euros. L'autofinancement par l'UPEC prévu à date s'élève à 3 millions d'euros.

L'ensemble des opérations pluriannuelles a été détaillé sur cette planche. Nous retrouvons les opérations de travaux que nous venons de voir, les contrats de recherche, les contrats de formation et pour la première fois les projets de la DSI, la Direction des systèmes d'information, pour 8 millions d'euros. Il n'y a pas de financement externe, mais cela permet de voir quels sont nos engagements par rapport à ces projets. Le cumul des opérations programmées est de 251,9 millions d'euros, avec du financement État à hauteur de 73 millions d'euros, d'autres financements publics pour près de 135 millions d'euros, d'autres financements pour 6 millions d'euros et surtout, une prévision d'autofinancement de l'UPEC à hauteur de 38,5 millions d'euros.

Le schéma d'emploi qui vous a été présenté en budget initial faisait état de 2 585 ETPT sur le plafond, avec 292 ETPT pour le plafond des emplois financés sur ressources propres. En budget rectificatif, nous avons un réajustement des ETPT du plafond des emplois financés par les ressources de l'État de 2 590 ETPT. Il s'agit d'un ajustement par rapport à la notification que nous avons reçue en début d'année, après la constitution du budget initial. Ce sont 299 ETPT pour le plafond des emplois financés

sur ressources propres. Cela nous amène à 2 889 ETPT, soit une variation de +5 pour le plafond État et de +7 pour le plafond des emplois sur ressources propres. Nous avons fait une lecture de cette évolution depuis le budget initial 2019. Nous avons 76 postes d'augmentation en plafond d'État entre 2019 et 2022 et 193 sur le plafond des ressources propres.

En synthèse, sur les autorisations budgétaires, nous avons vu tout à l'heure les recettes prévues à 305,7 millions, les dépenses en paiement pour près de 320 millions, soit une différence en solde budgétaire de -14,2 millions. Ce solde budgétaire sera rajouté aux opérations qui impacteront la trésorerie, mais qui ne sont pas des opérations budgétaires, comme les opérations relatives à la TVA, les avances sur contrats, des dispositifs sur lesquels l'établissement n'a pas du tout de marge de manœuvre, comme les bourses par exemple. Le cumul s'élève à 10,2 millions. La variation est également importante sur cette partie, ce qui nous amène à une variation de trésorerie de -4 millions d'euros.

Le reste à payer que vous retrouvez dans le tableau de synthèse de la liasse budgétaire était initialement à 35,1 millions. Il y a un écart entre les autorisations d'engagement et les prévisions de crédits de paiement, principalement sur les opérations d'investissement, à 27,5 millions. Tout cela nous amène à un reste à payer final prévisionnel de 62,6 millions, soit une baisse par rapport à ce qui avait été prévu lors du budget initial.

Pour rappel, le compte de résultat qui vous a été proposé lors du budget initial et voté. C'est un déficit déjà acté. Nous étions à -1,7 million. C'est un déficit apparent, mais en réalité, c'est un report d'autorisations d'engagement liées à des financements que nous avons reçus de l'exercice précédent, les financements relevant de la subvention pour charges de service public. Nous sommes tenus d'enregistrer cette subvention durant l'exercice de notification du financement, ce qui crée un décalage apparent. Sur l'exercice précédent, nous avons uniquement la recette et sur les exercices suivants, nous avons les dépenses. Nous avons 1,7 million au titre de la subvention vaccin du ministère, près de 460 000 euros pour la LPR, des projets relevant du dialogue stratégique de gestion. Au BR, ces reports augmentent et nous arrivons à une enveloppe de 2,3 millions avec le dispositif de convergence indemnitaire, la subvention de révision de l'IFSE, des financements dans le cadre de la LPR également, la refonte indemnitaire BIATSS. Cela nous amène à un report plus important. Jean-Luc et Amilcar vous le disaient tout à l'heure en introduction, nous avons également l'impact de la revalorisation du point d'indice, puisqu'au moment où nous avons effectué cette prévision et même encore à date, nous n'avons pas d'information sur une compensation en 2022 de l'impact de la revalorisation du point

d'indice. Les annonces ont été faites pour l'année 2023, mais pas pour l'année 2022. Pour 2022, l'estimation est de 3,5 millions, ce qui nous amène à un déficit de 5,8 millions.

La capacité à autofinancer nos opérations a été estimée à 1,5 million. Elle est donc en baisse par rapport à l'estimation du budget initial. Cette capacité d'autofinancement s'ajoute à l'ensemble des subventions d'investissement que nous prévoyons pour l'exercice (13,5 millions), pour financer en partie nos investissements estimés à 31,3 millions. Cela nous amène à prévoir un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de 16,5 millions d'euros.

Concernant le fonds de roulement et la trésorerie, le fonds de roulement a initialement été prévu à 30,7 millions. Nous venons de voir qu'il y a une prévision de prélèvement à 16,5 millions, ce qui nous amène à un fonds de roulement prévisionnel de 14,2 millions, soit près de 20 jours de fonctionnement. La trésorerie initiale s'élevait à 56 millions d'euros, avec une variation que nous avons vue tout à l'heure à près de -4 millions d'euros, ce qui nous amène à une trésorerie prévisionnelle de 52,3 millions d'euros, soit 66 jours de fonctionnement.

En conclusion, ce sont les points d'attention. Il y a un risque de dégradation de la santé financière de l'établissement pour un certain nombre de dispositifs quand ils ne sont pas accompagnés par un financement de l'État. Nous avons eu des annonces pour la revalorisation du point d'indice pour 2023, mais pour 2022, ce sont 3,5 millions d'impact. Le GVT n'est toujours pas financé par le ministère. Nous avons également l'inflation, la flambée des prix de manière générale, avec l'augmentation du prix des fluides et la hausse de la démographie étudiante qui impacte nos dépenses.

J'ai terminé ma présentation. Une dernière planche illustre les tableaux qui vous sont soumis pour vote et ceux qui vous sont présentés pour information. Vous avez un récapitulatif de tous les éléments que nous avons vus tout à l'heure, à la fois le plafond des emplois, les autorisations d'engagement, les crédits de paiement, les soldes et variations de trésorerie.

Je suis disponible pour vos éventuelles questions.

M. BERNARDINO. – Comme nous avons affaire à de nouveaux membres élus au Conseil d'administration, avec Hélène, nous avons prévu qu'une session de formation sur les éléments budgétaires soit proposée avant le vote du budget initial qui aura lieu en décembre, afin que ceux qui ne sont pas familiers à la comptabilité publique puissent avoir des éléments de réponse, en tout cas savoir comment tout cela est construit, la différence entre les AE, les CP, entre la comptabilité générale et la comptabilité

budgétaire. Ce sera programmé pour que ceux qui souhaitent avoir une formation puissent y assister.

Encore une fois, rappelez votre nom au début pour la transcription. Hélène.

Mme CHEVALIER.– Je voulais remercier Madame pour sa présentation, parce qu’effectivement, elle éclaire les tableaux un peu arides, ainsi que la note qui est à peu près aussi aride que les tableaux. Les administrateurs pourront-ils être destinataires du PowerPoint ? Vous êtes passée très vite et regarder cela à tête reposée permet d’avoir une préformation avant la formation. Je ne suis pas encore totalement armée pour poser des questions, mais j’espère l’être d’ici le prochain vote du budget initial de 2023.

M. BERNARDINO.– Oui, le PowerPoint sera transmis.

Mme DACOSTA.– Il sera effectivement mis à disposition de l’ensemble des administrateurs à l’issue du Conseil d’administration.

M. LEVREL.– J’ai quelques questions un peu techniques relevant de ma naïveté. Je vais peut-être les poser à Madame, dont je n’ai pas noté le nom.

M. BERNARDINO.– Hélène DACOSTA.

M. LEVREL.– Ensuite, j’aurai des questions relevant peut-être un peu plus du politique.

À propos de l’investissement, j’ai noté que les crédits de paiement ne représentent qu’environ la moitié des autorisations d’engagement. Je voulais savoir pourquoi.

Mme DACOSTA.– Je vous remercie pour votre question. La plupart des investissements portent sur les opérations pluriannuelles pour lesquelles nous recevons la notification du financement que nous allons dépenser sur un rythme d’engagement et de décaissement qui sera un peu différent. Lors de la notification du marché, parce que souvent, ce sont des marchés, des accords-cadres, nous mobilisons les crédits, les réservons pour l’intégralité du montant prévu pour la durée du marché. Ensuite, les paiements sont enregistrés suivant le rythme de réalisation des opérations. C’est pour cette raison que nous avons ce décalage. Les autorisations d’engagement ont vraiment une portée pluriannuelle. Nous pouvons engager le montant prévu de certains travaux pour plusieurs années et ensuite, avoir un rythme de décaissement qui sera inférieur.

M. LEVREL.– Je vous remercie.

Sur la diapositive 25, vous avez expliqué que 1,7 million de dépenses avaient été financées les années antérieures. Cela signifie donc que ce 1,7 avait été versé en trésorerie.

Mme DACOSTA.– Oui, tout à fait. Nous l’avons reçu en toute fin d’année, notamment pour la subvention vaccin. En novembre 2020, nous avons reçu deux notifications, l’une à 2,5 millions et l’autre à un million, soit un total de 3,5 millions. Sur le dernier mois, nous étions dans l’incapacité de les dépenser. Lors du BR 2021, nous avons donc demandé le report en 2021 des crédits qui n’ont pas été dépensés en 2020. Ces crédits n’ont pas été dépensés dans leur intégralité et nous les reportons encore sur 2022. Une partie importante, de mémoire à hauteur de 2,7 millions, a été dépensée sur l’exercice 2021. C’est vraiment un reliquat.

De même pour les crédits que vous voyez pour près de 500 000 euros, la subvention DSG, nous avons reçu la notification et le courrier qui accompagnait cette notification qui nous autorisait à dépenser sur les exercices suivants.

Il est vrai que ce sont des biais, parce que généralement, la subvention tombe sur le coup de l’annualité. Nous avons eu l’occasion d’en discuter avec le rectorat, nous avons de plus en plus de financements du ministère sous le marqueur de la subvention pour charges de service public, alors que ces financements sont amenés à couvrir des dépenses qui se font sur la pluriannualité. Cela biaise un peu la lecture de l’équilibre du résultat. Ce sont des opérations qui sont équilibrées au global, mais l’encaissement ne se fait pas au même moment que le décaissement.

M. LEVREL.– Je vous remercie. Ma dernière question technique porte sur la diapographie, mais je suppose que j’aurai la réponse en formation. Comment est-il possible de prélever 16,5 millions d’euros sur le fonds de roulement en ayant seulement 4 millions sur la trésorerie ?

Mme DACOSTA.– Nous ne sommes pas du tout sur les mêmes impacts. La trésorerie est impactée par les opérations budgétaires et les opérations non budgétaires. Dans les opérations budgétaires, nous allons retrouver les opérations pour lesquelles nous faisons boîte aux lettres, notamment les bourses, les opérations de TVA. Les avances sur contrats peuvent également impacter temporairement la trésorerie. Nous ne retrouvons donc pas le même impact. À la fin, sur cette variation, nous retrouverons à la fois les opérations ayant un impact budgétaire et les opérations n’ayant pas d’impact budgétaire, ce qui nous amène à ce solde, alors que sur le fonds de roulement, nous retrouverons principalement le montant que nous avons vu tout à l’heure, la partie non financée des opérations d’investissement, que nous retrouvons également dans le solde budgétaire.

M. LEVREL.– J’ai deux questions un peu plus politiques à poser et je suppose que la réponse relèvera du vice-président. Sur la diapositive 13, j’ai cru apercevoir une très forte hausse des dépenses de formation par rapport aux deux années précédentes. Ce sont 122 millions, 127 millions et cette année, 143 millions.

M. BERNARDINO.– Encore une fois, c'est du prévisionnel. Ce sont les dépenses qui ont été remontées par les composantes. C'est l'agrégation des dépenses indiquées par les composantes. Ce qui nous intéressera sera l'atterrissage. Sur les CF 2020 et 2021, c'est bien l'atterrissage. Les chiffres ne sont pas les mêmes. Nous comparons ce qui a réellement été payé, les CF liés au compte financier, ce qui a été réellement été dépensé et ce qui est aujourd'hui au BR 2022, c'est-à-dire la prévision. La question est : quel sera l'écart entre la prévision et ce qui a réellement été dépensé ? Malheureusement, nous ne le verrons qu'au compte financier 2022.

Le deuxième élément est que nous avons augmenté les recettes liées à la formation. Dans une université, lorsque l'on augmente les recettes liées à la formation, on augmente également les dépenses liées à la formation, puisque l'on vend de la formation. Nous pouvons difficilement augmenter de 3,6 millions les recettes liées à la formation sans qu'il y ait un impact sur l'augmentation des coûts de formation, puisque c'est de la formation que nous vendons aujourd'hui.

M. le Président.– Hélène, parce qu'il y a tout de même des aspects techniques au-delà des aspects politiques.

Mme DACOSTA.– Je vous remercie pour votre question. Dans ces dépenses ventilées par destination, nous allons retrouver principalement la masse salariale. C'est le premier poste qui augmente dans ce budget. Nous l'avons vu tout à l'heure, ce sont onze millions d'euros ventilés par destination qui vont impacter davantage la formation. Comme le disait Amilcar tout à l'heure, les recettes de formation et de recherche augmentent, ce qui induit les dépenses allant avec.

M. BERNARDINO.– Je crois qu'il y avait une deuxième question.

M. LEVREL.– J'ai une dernière question avant de libérer le micro. Je crois que c'est dans l'un des tableaux que nous allons voter, le tableau des emplois. J'ai compté que nous avons 1 590 emplois d'enseignants-chercheurs sous plafond d'État. Sur ces presque 1 600 emplois, plus de 250 sont non-permanents. D'après mon précédent mandat en CR et CAC, je savais qu'il y avait quelques emplois sous plafond État utilisés par des non permanents, par exemple les composantes qui financent des professeurs invités en gelant des postes de titulaire. Évidemment, il peut également y avoir des ATER quand un poste est vacant et qu'il n'y a pas de recrutement immédiat.

M. BERNARDINO.– Un changement de périmètre a également eu lieu sur les plafonds État. Il y a les contrats doctoraux qui sont des contrats non permanents, mais qui étaient détachés à la COMUE et versés sous forme de subvention de fonctionnement.

M. LEVREL.– Cela fait soixante. Il reste donc 195 emplois d'enseignants–chercheurs qui ne sont pas financés sur ressources propres, mais sur des emplois accordés par l'État.

M. BERNARDINO.– Il y a inévitablement des postes non pourvus qui sont liés aux départs des collègues et donnant bien souvent lieu pendant un an à des postes d'ATER, des postes de contractuels. Cela rentre dans le plafond État, puisque ce sont des supports État, mais avec des contractuels dessus, ce qui doit représenter une trentaine ou une quarantaine de postes pour les entrées et sorties en septembre. Les postes ne sont pas pourvus, puisque nous attendons la campagne d'emploi suivante. Ensuite, de mémoire, nous devons en avoir environ 80 en contrats doctoraux. De mémoire, c'est l'ordre de grandeur. Les chiffres sont là.

Mme DACOSTA.– Effectivement, sur cette répartition emplois sous plafond État et emplois financés par les ressources propres, pour les enseignants–chercheurs et les personnels permanents, nous allons retrouver 1 327 ETPT titulaires en CDI, 195 ETPT permanents en CDD, 60 ETPT pour les contrats doctoraux. Pour les chercheurs, la ligne est à zéro et nous les retrouvons plutôt sur les emplois financés par les ressources propres. Ensuite, nous avons les BIATSS, avec les permanents, dont 940 titulaires et 127 emplois ETPT financés sur ressources propres.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. LEVREL.– Bonheur pour moi, c'est le seul tableau que je savais lire. Ces 195 ETPT enseignants–chercheurs non permanents sont donc *a priori* des emplois sous plafond d'État, c'est-à-dire que l'État finance plus ou moins 195 supports de postes qui ne sont pas occupés par des titulaires. Le vice-président du CA vient de nous dire qu'évidemment, il y a un peu de roulement quand les collègues partent à la retraite ou en mutation et sont remplacés. Il y a donc un petit creux d'une trentaine ou d'une quarantaine de postes vacants. Sur 195, cela représente tout de même une masse.

M. DEHAN.– D'un point de vue technique, nous ne pouvons pas corréliser le nombre d'emplois sous plafond d'État et le financement que nous octroie le ministère. Il n'y a pas de corrélation directe entre le nombre de 1 590 et la masse salariale qui nous est dévolue. En revanche, sur les 195, je ne l'ai pas en tête et ne sais pas précisément ce que cela représente, mais nous pouvons vous transmettre la composition. En tout cas, sur le strict aspect budgétaire, le ministère ne fait pas une multiplication de 1 590 par un coût moyen d'enseignant–chercheur ou de BIATSS. C'est décorrélié. Nous ne pouvons pas totalement lier les deux. Sur les 195, nous pouvons fournir les éléments.

M. VALLÉE.– Dans votre tableau apparaissent 940 titulaires. C'est une question qui revient à chaque débat sur le budget, les contractuels n'apparaissent pas vraiment. Je

compare ce chiffre de 940 à ce qui nous avait été présenté en 2021. Avec les emplois consommés, nous étions à 735 et apparaissaient 217 CDD et là, il n'en apparaît aucun. Avez-vous entrepris une campagne massive de titularisation ou ce tableau mériterait-il encore d'être éclairé ou précisé ?

Mme DACOSTA.– La DRH qui serait plus à même de vous répondre là-dessus a pu réajuster, en tout cas actualiser ce schéma d'emplois qui était figé dans le temps et ne correspondait plus du tout à la réalité. Cela a été fait ces derniers mois. C'est pour cette raison que les chiffres sont différents de ce qui avait été voté auparavant.

M. VALLÉE.– Que nous nous entendions bien, sur la ligne « titulaires », il faut qu'il y ait les titulaires et les contractuels sous plafond d'État. Est-ce bien cela ?

Mme DACOSTA.– Oui, tout à fait.

M. DEHAN.– Sur les 940, il y a 40 CDI qui sont imputés sur le plafond État, effectivement.

Mme DACOSTA.– Vous en avez quarante sur le plafond État.

M. DEHAN.– Il n'y a plus de CDD. Les CDD ne sont plus imputés sur ce plafond État, puisqu'ils sont financés par ailleurs.

Mme VILLANUEVA.– J'ai une question à poser sur ce tableau que j'ai comparé à celui de l'année dernière. Il semble qu'il y ait une diminution des BIATSS titulaires permanents, une augmentation des BIATSS titulaires en CDI et surtout, une augmentation des BIATSS non permanents, passant de 73 à 127. Sur le total des ETPT, c'est-à-dire des postes UPEC, nous passons de 34 hors financement de l'État à 113. Il y a donc une différence. J'ai tiré une conclusion par rapport aux derniers chiffres, les totaux. En divisant les nombres par le total, il y avait des contractuels pour un volume de 6,7 % et maintenant de 10,3 %. C'est simplement le fruit de la division du dernier chiffre par le total. Nous passons de 6,7 % à 10 %. Est-ce conjoncturel ou structurel ? Allons-nous aller vers chaque fois plus de contractuels ?

M. BERNARDINO.– En tout cas, ce n'est pas une volonté politique, si c'est la question. Nous allons redonner les arguments que nous donnons chaque fois : nous n'y pouvons rien si les concours de fonctionnaires n'attirent plus et que nous avons du mal à pourvoir. Nous avons eu 40 % des concours non pourvus. Nous avons également de plus en plus d'appels à projets. Quand nous répondons à des appels d'offres recherche ou que nous faisons des réponses à des appels d'offres sur des financements de PIA, cela donne lieu à des recrutements de contractuels, parce que ce n'est pas le plafond d'État. Cela augmente naturellement proportionnellement le

nombre de contractuels. En tout cas, nous le répétons, ce n'est absolument pas une politique générale de convertir des titulaires BIATSS en contractuels.

Mme VILLANUEVA.– C'est une politique qui ne dépend pas de nous. C'est ce que vous êtes en train de nous répondre.

M. BERNARDINO.– C'est le choix des collègues que nous recrutons qui ne souhaitent pas être fonctionnaires et préfèrent prendre la mission comme une mission temporaire, comme dans le privé. Ils font un passage chez nous et vont ailleurs. Encore une fois, lorsque nous sommes sur du projet, nous sommes forcément sur des contractuels, puisque par définition, le financement est non pérenne.

M. DEHAN.– Pour compléter, la situation est propre aux emplois BIATSS et est beaucoup plus singulière par rapport aux emplois enseignants. De mémoire, sur les emplois BIATSS, nous devons être à environ 30 % de personnel contractuel, à la fois pour des questions de financement par ailleurs sur les appels à projets et également pour des questions de vacance de postes sur certains métiers et certaines branches d'activité professionnelle sur lesquels nous n'arrivons absolument plus à recruter par la voie contractuelle, notamment dans le domaine du numérique, mais pas seulement. C'est également le cas dans le domaine du patrimoine, etc.

Pour répondre à l'une de vos questions, lorsque nous passons de 22 à 40 CDI, c'est parfois un effet totalement mécanique. Au bout de la sixième année de contrat, des collègues se voient automatiquement « CDIés », parce que c'est une réglementation européenne qui a été transposée il y a plus d'une dizaine ou quinzaine d'années.

Pour compléter les propos du VP, il n'y a pas de politique particulière, si ce n'est que plusieurs facteurs se conjuguent, à la fois des financements induisant des recrutements de contractuels sur projets, à la fois une difficulté à recruter et à être attractif sur certains emplois de BIATSS particulièrement et encore plus particulièrement en Ile-de-France. Le problème est encore plus important ici que dans d'autres grosses métropoles de province. Effectivement, nous avons une population de BIATSS qui augmente, mais c'est loin d'être une politique clairement affichée. En tout cas, ce n'est pas la politique de l'établissement.

Mme VILLANUEVA.– Je vous remercie.

M. BERNARDINO.– Une dernière question, parce que nous avons un ordre du jour chargé.

M. LEVREL.– Je voudrais un éclaircissement, parce que c'est un tableau sur lequel nous allons voter. Il est écrit : « dont CDI », aussi bien pour les BIATSS que pour les enseignants-chercheurs. Ce sont 940 et parmi ces 940, il y a 40 CDI.

M. BERNARDINO.– C'est cela.

M. LEVREL.– Pourquoi le total de la colonne est-il de 980 ? S'ils sont déjà inclus dedans, il ne faut pas les additionner.

M. BERNARDINO.– C'est une erreur.

M. LEVREL.– Est-ce « dont » ou non ? L'année dernière, il y avait un total de 980.

M. BERNARDINO.– C'est faux. C'est bien « dont ». Il nous avait été demandé d'indiquer combien relevaient du CDI. Nous avons précisé le « dont CDI », mais ce n'est pas en plus. Nous allons corriger le tableau.

M. LEVREL.– Ce sont donc 980 dont 40.

Mme DACOSTA.– Oui.

M. LEVREL.– Quel est le total ?

Mme DACOSTA.– Ce sont 980 dont 40.

M. LEVREL.– Ce sont donc 940 plus 40.

Mme DACOSTA.– Oui.

M. LEVREL.– Qu'est un enseignant-chercheur en CDI qui n'est pas titulaire ? Quel est ce statut ? Je ne connais pas de statut d'enseignant-chercheur en CDI qui ne soit pas titulaire.

M. DEHAN.– Ce n'est pas un statut. C'est simplement un enseignant, assimilé ou non à un enseignant-chercheur, qui a un contrat à durée indéterminée.

M. BERNARDINO.– De mémoire, nous sommes en train d'en CDIser trois en SESS-STAPS. Ce sont des collègues qui avaient été recrutés lorsque nous avons obtenu des fonds pour le renforcement de la filière STAPS. Il s'agissait d'argent que nous avons converti en postes, mais en postes non pérennes, parce que cet argent ne permettait pas d'avoir des supports pérennes. Nous avons donc recruté des contractuels. Ils arrivaient à leur quatrième année et nous leur avons proposé d'être CDIés.

M. le Président.– Ce sont des enseignants.

M. BERNARDINO.– De tête, je ne vois pas d'enseignant-chercheur, mais des enseignants sur des contrats de type second degré.

M. DEHAN.– C'est cela, ce sont des équivalents second degré.

M. BERNARDINO.– Je vous propose que nous passions au vote avec les éléments qui vous ont été proposés et la correction des 980 qui sera apportée sur le tableau. Fadoua, je crois qu'il n'y a pas eu de changement de procuration.

Mme HMAMOU.– Non, il n'y a pas eu de changement.

M. BERNARDINO.– Le vote se fait à main levée. Nous ne gardons les boîtiers que pour les votes personnels. Nous vous proposons de passer au vote.

Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions ? Y a-t-il des procurations abstentions ?

Merci pour ce vote et pour le travail des services financiers.

Un membre du CA.– Nous n'avons pas eu lecture des procurations.

Mme HMAMOU.– Je peux en faire la lecture.

M. le Président.– Nous pouvons les remettre chaque fois, mais elles n'ont pas changé.

M. BERNARDINO.– Comme nous avons les boîtiers avec les procurations, nous croyions qu'il n'y avait pas eu de changement.

M. le Président.– Nous pouvons les rappeler chaque fois.

Un membre du CA.– Ce n'est pas chaque fois, mais cela n'a pas été lu. Je ne les ai pas entendues.

Mme HMAMOU.– Non, parce que je les ai données quand j'ai distribué les boîtiers.

M. le Président.– Si vous voulez, nous pouvons le faire oralement, mais vous les avez effectivement les boîtiers. Fadoua, rappelez les procurations.

Mme HMAMOU.–

- Mme LANGLOIS a donné procuration à M. THAUVRON ;
- M. ALIX a donné procuration à Mme GOFFIN ;
- Mme FLEURY a donné procuration à M. THAUVRON ;
- Mme CLEMENCEAU a donné procuration à M. VINCENT ;
- M. TROUMI a donné procuration à M. VINCENT ;
- M. KERMEN a donné procuration à M. ANDUJAR ;
- M. HEBBRECHT a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- Mme BEAULNES-SERINI a donné procuration à M. GILBERT ;
- Mme SIMON-DECK a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ ;
- M. ROSENBAUM a donné procuration à M. ANDUJAR ;
- Mme MATTEI a donné procuration à Mme NGUYEN.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer au point suivant, avec une introduction par le Président.

Le budget rectificatif 2022 est approuvé à la majorité.

3. VIE INSTITUTIONNELLE

3.1 Élection de vice-présidents en charge de domaines particuliers

M. le Président.– Je remercie Hélène au passage, parce que chaque fois, même moi j’arrive à comprendre, ce qui est un exploit.

Nous passons à présent aux vice-présidences en charge de domaines particuliers. Je propose de les présenter par domaine.

Il y a le domaine recherche et innovation qui commencera d’ailleurs. Bien sûr, la vice-présidence de la recherche et la commission recherche ne relèvent pas du CA. Pour la vice-présidence sciences avec et pour la société, je propose Karine BERGÈS et pour la vice-présidence politique doctorale, Lynda MOKDAD qui était déjà au préalable vice-présidente politique doctorale.

Il y a un domaine formation, là encore avec la vice-présidence de la CFVU qui sera portée par Anne de RUGY qui relèvera du Code de la CFVU.

Il y aura une autre fonction, une vice-présidence formation et partenariats socio-économiques. Nous expliquerons pourquoi et Arnaud THAUVRON vous le présentera.

Il y aura une vice-présidence orientation, insertion professionnelle, entrepreneuriat portée par Éric LÉONEL qui se présentera également.

Il y aura un domaine RSU, organisation des campus et politique numérique. C’est vraiment un domaine important, avec une vice-présidence responsabilité sociale de l’université qui englobera également tous les référents handicap, diversité, etc. qui relèveront de cette vice-présidence. C’est Lolita RUBENS qui présentera cela.

Il y aura une vice-présidence patrimoine, campus et développement durable. Nous verrons pourquoi nous avons souhaité « campus et développement durable ». En tout cas, vous en comprenez le sens. À ma demande, elle sera portée par Julien ALDHUY.

Il y aura une vice-présidence numérique portée par Pierre VALARCHER. En tout cas, ce sera soumis au vote.

En international, nous avons deux vice-présidences, dont une vice-présidence assez classique VPRI qui sera portée à ma demande par Laurent THEVENET qui était d'ailleurs le précédent vice-président RI. Nous avons également souhaité mettre en exergue la position européenne de l'université du fait de l'alliance Aurora, mais pas seulement. Beaucoup d'autres sujets touchent l'Europe. Ce n'est pas une surprise non plus. Elle sera portée par Martin SCHWELL qui en présentera les éléments. L'alliance européenne Aurora est vraiment une chance pour l'université. Elle correspond vraiment à des valeurs. Nous en avons un peu parlé et y reviendrons. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous sommes maintenant dans le process du dépôt Erasmus pour l'année prochaine avec un bon ticket d'entrée, puisque nous sommes déjà dans l'alliance. Martin pourra répondre à ces questions.

Il y aura un volet institutionnel avec la vice-présidence du Conseil d'administration portée par Amilcar, d'une certaine manière assez régaliennne. J'ai également souhaité entourer cela de domaines transversaux, avec une vice-présidence dynamique formation et recherche, parce qu'aujourd'hui, beaucoup d'objets ne sont ni recherche ni formation. Ce sont des objets comme les Graduate Programs, d'autres objets également, des axes stratégiques méritant une réflexion assez différente, transversale, venant toucher d'autres vice-présidences. J'ai demandé à Mustapha ZIDI de porter cette vice-présidence.

Comme je l'avais un peu annoncé dans le discours, nous sommes sur la réflexion : que devient l'UPEC dans le paysage universitaire d'Ile-de-France dans les cinq ans qui viennent ? J'avais dit que la COMUE ne faisait plus partie aujourd'hui de la politique de l'État, mais il ne s'agit pas de dire que nous sortons de la COMUE. Ce n'est pas en soi une politique. Il s'agit de savoir ce que nous faisons, comment nous construisons les choses avec nos partenaires de la COMUE, en particulier Gustave Eiffel qui suit aujourd'hui une trajectoire, mais avec laquelle nous devons avoir une réflexion de coconstruction forte dans différents domaines, que ce soit formation ou recherche. Nous avons déjà des partenariats très forts. Il y a également des éléments différents, avec le rapprochement avec Saclay sur certains domaines qui pourraient être celui du droit, mais également de la santé, là encore du fait d'éléments qui obligent aujourd'hui à être plutôt en mode fédératif qu'en mode simplement isolé. J'ai demandé à Simon GILBERT qui a une bonne connaissance institutionnelle par sa profession. Il a été un support fort, lors de la mandature précédente, dans le domaine de la recherche et connaît bien l'université maintenant et au-delà de l'université, tous les objets qui sont du périmètre de l'ESR. Simon GILBERT sera donc à mes côtés autour de cette approche institutionnelle.

Nous pourrions ouvrir la discussion ensuite, mais je vous propose de démarrer par la recherche et l'innovation. Je demande à Karine BERGÈS de venir présenter. Ce sera assez court, avec quelques éléments, mais nous pourrions largement répondre aux questions.

Mme BERGÈS.– Bonjour à toutes et à tous. Je vais très rapidement me présenter : je suis Karine BERGÈS, professeur des universités en histoire et civilisations contemporaines au département des langues romaines de l'UFR LLSH. J'effectue ma recherche au sein du laboratoire IMAGER. Pour aller très vite, ces deux dernières années, j'ai été vice-doyenne en charge de la recherche au sein de l'UFR LLSH. Auparavant, j'ai passé environ 15 années à l'université de Cergy Paris où j'ai eu des missions assez longues en tant que chargée de mission égalité et diversité. Voilà en gros. Je ne vais pas aller plus loin.

Je vais vous présenter de façon très rapide les grandes lignes de cette vice-présidence sciences avec et pour la société dont l'objectif est de favoriser le dialogue et les interactions entre les sciences, la recherche et la société. Il s'agit de faire émerger un réseau d'initiatives et de mettre en place des dispositifs adossés aux sites universitaires, au plus près des expertises scientifiques et de nos spécificités territoriales.

J'ai regroupé très rapidement les missions récurrentes de cette vice-présidence autour de trois grands volets :

- élaborer une stratégie visant à encourager et faciliter la diffusion des résultats de la recherche auprès des acteurs de la médiation scientifique, des acteurs institutionnels, des médias locaux et nationaux ;
- tisser des liens forts avec les acteurs du territoire, afin de sensibiliser différents publics aux enjeux de la recherche et de la démarche scientifique ;
- proposer et coordonner des dispositifs visant à promouvoir ce réseau d'initiatives, à l'impulser et à soutenir des démarches de recherche en partenariat avec des acteurs publics, privés ou associatifs.

Pour mettre en œuvre ces projets, ces dispositifs, l'UPEC a obtenu en avril 2022 la labellisation « sciences avec et pour la société » octroyée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Cette labellisation représente évidemment un soutien indéniable et dessine une feuille de route dont l'enjeu vise à coordonner et renforcer les actions avec les partenaires de la CSTI, c'est-à-dire la culture scientifique, technique et industrielle.

Dans le cadre de cette vice-présidence SAPS à l'UPEC et de la mise en œuvre de ce label, je souhaiterais vous soumettre très rapidement quelques actions prioritaires

ayant vocation à se dérouler dès la prise de fonction, mais bien évidemment à être pérennisées dans les années à venir. Ce sont quelques points forts, quelques lignes saillantes de la mise en œuvre de ce label autour de quelques idées fortes :

- Valorisation de la démarche scientifique, en particulier auprès des publics scolaires. J'y reviendrai si vous avez des questions. Je ne vais pas développer ici.
- La formation des enseignants-chercheurs et des doctorants à la médiation, la communication et la démarche scientifique.
- La valorisation de l'actualité et surtout de l'expertise scientifique de nos enseignants-chercheurs et doctorants dans les médias, notamment en renforçant notre partenariat avec The Conversation France dont l'UPEC est membre fondateur.
- Le soutien de toutes les actions en lien avec la participation citoyenne ou la recherche, le soutien de démarches de recherches-actions ou participatives qui s'inscrivent déjà dans une tradition à l'UPEC. Bien évidemment, il s'agira également de soutenir ces initiatives, notamment en lien avec les axes stratégiques de notre établissement.

Un dernier point est que le label préconise qu'il est important de mesurer l'impact de ces actions et de la recherche. Le projet « science avec et pour la société » s'articule avec le projet ERASME qui vise notamment à créer un observatoire de l'impact de la recherche. Dans le cadre de cette mission, nous serons évidemment amenés à réaliser des bilans qui seront communiqués aux organismes et institutions intéressées (ministère, ANR, etc.)

Pour terminer, je voudrais insister sur un point, à savoir que la réalisation de ces projets sera portée par une vice-présidence, mais qu'elle ne peut aboutir sans la collaboration de la communauté scientifique et des personnels administratifs de l'UPEC. À cet effet, j'entends renforcer les liens avec nos collègues chercheuses, chercheurs, en créant, comme le préconise d'ailleurs le label, un réseau des référents « sciences avec et pour la société » issus de nos 33 laboratoires à l'UPEC. Ce réseau sera mis en place très rapidement et je prendrai très vite contact avec les directions des laboratoires.

Si je suis élue vice-présidente sciences et société, je m'engage à impulser cette dynamique sur ces questions, à être à l'écoute de toutes les personnes de notre communauté universitaire qui souhaitent développer des actions, mener des projets sur ces questions. Je serai évidemment tout à fait disponible pour échanger dès l'entrée en fonction.

Je vous remercie. J'espère que je n'ai pas été trop longue.

M. le Président.– Non, c’est parfait. Merci Karine. Si vous avez des questions à poser à Karine, n’hésitez pas. Lucas.

M. LEVREL.– Si je lis bien, la deuxième action prioritaire consiste à accompagner la formation des enseignants–chercheurs à la démarche scientifique.

Mme BERGÈS.– Nous allons mettre en place la démarche scientifique ou la divulgation scientifique. En réalité, nous allons impulser des formations pour les enseignants–chercheurs, mais également pour les doctorants qui sont demandeurs, afin de valoriser ces recherches, justement dans une démarche de médiation scientifique. Par exemple, il s’agit d’aller dans les médias ou d’écrire dans les médias, ce qui requiert une méthodologie qui n’est pas forcément la même que celle que nous appliquons dans notre travail de recherche correspondant à une autre méthodologie. C’est toute une formation, avec par exemple des ateliers d’écriture qui seront proposés aux enseignants ou doctorants qui le souhaitent. Il n’y a aucune obligation. Dans les jours à venir, nous mettrons en place deux ateliers, notamment pour des enseignants–chercheurs ou doctorants dans les sciences dures.

Mme VILLANUEVA.– Ce n’est pas une question pour Karine. C’est une question préalable, mais vous avez tout de suite donné la parole à Karine. Des personnes le savent peut-être, parce qu’elles étaient là avant. Il y a onze VP thématiques et je voudrais savoir combien cela coûte à l’université. À combien s’élèvent les primes ?

M. le Président.– Il y aura des votes en conséquence. Il y a des grilles. Ensuite, j’aimerais entendre combien cela rapporte, parce que les VP rapportent beaucoup. Je peux vous dire que cela rapporte des millions. Nous aurons les votes en conséquence et il y aura les grilles, puisque tout cela est voté en CA.

Mme VILLANUEVA.– Je vous remercie.

Mme BERGÈS.– Je suis passée très vite sur l’un des aspects qui me tient à cœur. Elle n’est pas là, mais je tiens à remercier Florence ALLARD–POESI qui était vice-présidente en charge de ces questions l’année dernière. Il s’agit du développement du dispositif Apprentis Chercheurs, sur lequel nous communiquerons. Il a déjà été impulsé, mais nous continuerons à le développer, notamment en renforçant les liens avec des établissements du territoire, si possible la ville de Créteil. Ce sera également en lien avec une association qui effectue un travail remarquable et s’appelle « Arbre des Connaissances ». L’idée sera de permettre à des collégiens et lycéens de venir découvrir ce qu’est la recherche dans nos laboratoires à raison d’un mercredi après-midi par semaine pendant huit semaines dans l’année. Ce sont des jeunes extrêmement motivés. C’est également une façon pour nous de les accompagner. Nous aurons l’occasion de reparler de ce dispositif. Je viens des SHS et je souhaiterais

également l'étendre aux SHS, parce qu'il est davantage porté par des laboratoires de sciences. Je reparlerai de ce dispositif, mais c'est un point sur lequel je suis passée assez vite et qui est important.

M. VALLÉE.– Il est bien de l'avoir précisé. C'est un peu comme les Cordées de la réussite. Il est très bien d'accueillir dans les laboratoires, mais il faut du monde pour accueillir les étudiants.

Mme BERGÈS.– À l'UPEC, un réseau est déjà constitué et beaucoup de chercheurs ont déjà accueilli dans les laboratoires. Des doctorants ont également accueilli de jeunes apprentis. Je n'étais pas là, mais l'année dernière, il y a eu une restitution, une cérémonie qui a permis de montrer l'ampleur et l'intérêt pour ces jeunes. Effectivement, il faut du monde et l'objectif est de faire connaître un peu plus ce dispositif, notamment dans les SHS et de voir qui serait susceptible d'accompagner ces jeunes apprentis. C'est également le but de mon travail.

M. VALLÉE.– Si ce sont des enseignants–chercheurs qui s'occupent de l'accueil de ces jeunes, c'est parfait. Les hommes de l'ombre iront faire ce qu'il y a à faire par ailleurs et ce sera très bien. Je vous remercie d'avoir précisé qui fait quoi. C'était simplement pour communiquer un peu.

M. le Président.– Avez-vous d'autres questions ?

Mme CHEVALIER.– J'ai une question à poser sur l'observatoire et la mesure de l'impact de la recherche. J'ai bien entendu qu'un label avait été obtenu par l'université, mais j'aimerais savoir quels moyens seront affectés à ces différents aspects. Au-delà de la question qui vient d'être posée sur l'accueil des élèves, des étudiants dans les laboratoires, se posent également des questions de moyens. Dans la fiche de mission, il me semble qu'il est indiqué que l'ensemble de la mission s'adosserait aux services compétents. J'aimerais bien savoir quels sont les services compétents qui seront mobilisés, avec quelles forces supplémentaires et quel financement.

M. le Président.– Karine a déjà parlé de ce projet d'observatoire, puisqu'il est également dans le label. C'est également l'un des livrables du projet ERASME sur lequel nous reviendrons encore. Les choses se mettent un peu en marche autour de cela. Ce sont également des choses qui sont dans Aurora, ainsi que des moyens, parce qu'il y a du financement non négligeable dédié pour ces objets. C'est de l'accompagnement qui sera fait. Ensuite, il faut que cela se construise. Cela se coconstruira, parce que faire de l'impact de la recherche en observatoire est compliqué, surtout l'approche quantitative, qualitative. C'est même discuté, d'ailleurs et cela fera donc également l'objet de discussions à l'échelle de l'établissement, à l'échelle nationale, également dans les réseaux de VP et à l'échelle européenne,

puisque nous aurons probablement la charge du *workpackage* recherche pour l'alliance Aurora. Martin pourra peut-être développer. Il y a donc des moyens.

Mme BERGÈS.– Le label est doté de 224 000 euros par an. Il est normalement octroyé sur trois ans, mais ce n'est pas obligatoirement le cas. Chaque année, un bilan doit être rédigé sur les actions réalisées, les dispositifs mis en place, etc. Le financement sera reconduit par année. Ce sont donc 224 000 euros par an sur trois ans s'il est reconduit. Nous espérons évidemment qu'il le sera.

M. le Président.– Nous procéderons aux votes par domaine. Lynda.

Mme MOKDAD.– Bonjour à tous. Je m'appelle Lynda MOKDAD. Je suis professeur en informatique à la faculté des sciences et technologies depuis 2009. J'ai effectué ma recherche au laboratoire LACL sur la modélisation, l'évaluation et la vérification quantitative dans les systèmes informatiques. Avant d'intégrer l'UPEC, j'étais maître de conférences à l'université Paris Dauphine où j'ai fait deux mandats en tant que membre de la commission recherche. Par la suite, j'ai été membre extérieur de leur école doctorale. À l'UPEC, j'ai fait partie de la commission des moyens et de la commission des statuts. En ce qui concerne les instances nationales, j'ai été membre du CNU 27 dans l'ancienne mandature, c'est-à-dire 2015–2019. À l'international, j'ai eu la chance de présider un Comité technique après avoir été vice-présidente et assesseur. En termes de responsabilités pédagogiques, je suis responsable du master 1 informatique, parcours logiciels. Auparavant, j'étais responsable du master sécurité des systèmes informatiques pour lequel j'ai monté la première formation en apprentissage dans le département informatique.

Aujourd'hui, je me porte candidate à cette fonction, car je souhaite continuer à participer, avec l'équipe politique et les différentes instances, au développement d'une politique doctorale de qualité au sein de l'UPEC.

Je ne vais pas citer toutes les missions, mais quelques-unes :

- assurer le suivi des conventions de co-accréditation des sept écoles doctorales avec la COMUE, UPE, l'université Paris-Saclay en ce qui concerne l'école doctorale santé publique ;
- assurer les règles d'inscription, d'encadrement de la formation doctorale, des soutenances de thèses et toutes les règles de délivrance du diplôme de doctorant, tout en garantissant le respect des règles définies par les arrêtés, les décrets sur la formation doctorale ;
- représenter l'UPEC au sein du Conseil de formation doctorale de Paris-Est Sup et assurer la coordination avec le département des études doctorales, par exemple tout ce qui concerne les habilitations à diriger les recherches ;

- assurer la transparence et l'équité en termes de contrats doctoraux, des demi-allocations doctorales et toutes les missions d'enseignement pour nos doctorants ;
- veiller aux bonnes conditions de travail et sociales de nos doctorants pour une production scientifique de qualité.

Je souhaiterais également vous présenter quelques actions prioritaires tout au long du mandat. Il n'y a pas d'ordre, il faudra toutes les mener.

- Il s'agit d'accroître le nombre de thèses soutenues à l'UPEC, le nombre d'allocations doctorales, comme développer plus de partenariats industriels pour offrir plus de thèses CIFRE à nos doctorants.
- Comme vous le savez, l'UPEC a une stratégie internationale développée. Par ce biais, nous souhaitons davantage de mobilités internationales pour nos doctorants et développer plus de cotutelles, mais toujours avec une approche qualitative.
- Promouvoir la formation doctorale auprès de nos étudiants pour inciter nos bons étudiants à partir de la licence au doctorat et encourager, soutenir les perspectives de carrière dans les différents secteurs d'activité à l'échelle nationale et internationale.

Pour terminer, notre objectif est donc de développer une dynamique pour une politique doctorale de qualité, afin d'augmenter l'attractivité, bien évidemment en collaboration avec l'équipe politique et les différentes instances.

Je vous remercie.

M. le Président.– Merci Lynda. C'est ouvert à la discussion. Je rappelle que Lynda a réalisé un travail formidable lors du précédent mandat, puisqu'elle avait déjà la charge de cette politique doctorale. Au moment où l'on rapatrie l'ensemble des doctorants, il faut accompagner la dynamique et même la développer. C'est le rôle de Lynda, comme elle l'a déjà fait. D'ailleurs, je la remercie, parce qu'elle a effectué un travail formidable sur ce mandat, avec beaucoup de charisme. Y a-t-il des questions à Lynda ?

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Il s'agit d'un vote individuel pour chacun des vice-présidents proposés. Nous vous proposons de les séquencer par domaine, c'est-à-dire que nous allons procéder au vote pour les deux personnes présentées.

M. DEMERET.– Dans un premier temps, nous allons voter pour la candidature de Mme BERGÈS à la vice-présidence sciences avec et pour la société. Je vous invite à prendre vos boîtiers, à les rallumer, parce qu'ils se sont certainement éteints, en

appuyant sur la touche « Enter » au milieu et à attendre que nous puissions lancer le vote. J'attends que tout le monde soit prêt.

M. BERNARDINO.– Il n'y a pas de changement de procuration.

M. DEMERET.– Le vote est ouvert pour la candidature de Mme BERGÈS à la vice-présidence sciences avec et pour la société.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Toutes les personnes qui ont souhaité exprimer leur vote ont-elles pu le faire ? Mme Karine BERGÈS est élue avec 28 voix pour et 3 abstentions.

Applaudissements.

Mme Karine BERGÈS est élue vice-présidente sciences avec et pour la société à la majorité.

M. DEMERET.– Nous allons poursuivre avec l'élection de Mme Lynda MOKDAD à la vice-présidence politique doctorale. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Toutes les personnes qui ont souhaité exprimer leur vote ont-elles pu le faire ? Mme Lynda MOKDAD est élue à la vice-présidence politique doctorale avec 31 voix.

Applaudissements.

Mme Lynda MOKDAD est élue vice-présidente politique doctorale à l'unanimité.

M. le Président.– Je vous propose de passer maintenant au domaine formation. J'appelle Arnaud THAUVRON pour la vice-présidence formation et partenariats socio-économiques.

M. THAUVRON.– Je vais commencer par me présenter : Arnaud THAUVRON, maître de conférences à l'IAE Gustave Eiffel. J'en suis pour quelques jours encore le directeur adjoint et en parallèle, je dirige une licence en management international et un master en gestion de patrimoine en formation par apprentissage et en formation continue.

Ma mission s'articulera autour de deux grandes thématiques, comme son titre l'indique, à savoir la formation et les partenariats. Au niveau de la formation, l'idée est de construire une stratégie en termes d'offre de formation, de donner de la

cohérence à l'offre de formation de l'UPEC, de répondre dans ce cadre aux besoins de territoire et d'imaginer des dispositifs qui nous permettront d'attirer et de retenir de bons étudiants. Au niveau licence, il y a trois ans, il y a eu une nouveauté dans Parcoursup, à savoir que les trois académies ont été décloisonnées. Je vous renvoie à l'interview du doyen de la faculté de droit de cette semaine qui se lamentait de ne plus avoir de bacheliers très bien en première année de licence. Finalement les meilleurs bacheliers se sont concentrés sur les universités de Paris centre. Aujourd'hui, à Paris 2, nous avons 80 % de bacheliers bien et très bien en L1. Toutes les universités extra-muros ont vu les meilleurs bacheliers disparaître. Parmi mes missions, dans le cadre de cette stratégie, il s'agit d'inventer, en collaboration avec les composantes, des dispositifs nous permettant d'attirer les meilleurs bacheliers, puis de les retenir en master au travers de dispositifs à la fois innovants et différenciants par rapport à l'intra-muros. C'est sur la partie formation.

Concernant la partie partenariat, évidemment en lien avec Éric, il s'agit de renforcer nos partenariats pour améliorer l'insertion professionnelle, d'augmenter les ressources propres de l'université et éventuellement, puisque j'ai une autre casquette qui est celle de trésorier de la fondation, d'essayer de faire venir de nouveaux partenaires dans la fondation, afin de financer des projets de l'UPEC.

Au niveau des actions prioritaires, nous ne pouvons évidemment pas avoir de stratégie si nous n'avons pas d'outil de pilotage. Aujourd'hui, à l'UPEC, nous sommes extrêmement démunis en termes d'outils pour avoir une bonne connaissance de notre public étudiant. Il s'agira de construire ces outils en appui à la stratégie, afin de préparer la prochaine autoévaluation du Hcéres qui arrivera assez tôt. Nous aurons besoin de beaucoup de données, dont nous disposons assez peu aujourd'hui.

Il faudra travailler à la soutenabilité de l'offre de formation. Vous avez vu le budget tout à l'heure, cela peut être tendu, peut devenir encore plus tendu. Il va donc falloir réfléchir à cette thématique extrêmement importante qui est exigée par la tutelle et le Hcéres. Dans le cadre de la DIFPRO, il s'agira d'accompagner le développement des formations professionnelles, que ce soit en alternance ou en formation continue. Il s'agira de renforcer les démarches qualité. Là aussi, c'est une exigence du Hcéres et aujourd'hui, l'UPEC est un peu faible. Il s'agit également de structurer une stratégie partenariale.

C'est également cartographier nos partenaires, parce qu'aujourd'hui, les choses sont extrêmement éclatées à l'UPEC. Nous n'avons pas de vision macro à l'échelle de l'établissement. Il faudra identifier également quels pourraient être nos partenaires potentiels, aller les voir, afin de voir ce que nous pouvons faire avec eux et ce qu'ils peuvent faire pour nous. Encore une fois, à un moment ou à un autre, quand la

relation de confiance est instituée, décider d'aller vers la fondation pour qu'ils financent des projets, des chaires. Ils rentrent dans la fondation avec des fonds libres et dans ce cas, nous pourrions faire des appels à projets pour que les personnes de l'université puissent demander des financements, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, parce que nous n'avons pas suffisamment d'argent pour cela au sein de la fondation.

M. le Président.– Merci Arnaud.

M. THAUVRON.– Comme nos périmètres sont très liés, nous vous proposons de faire les deux présentations, si vous en êtes d'accord. Ensuite, nous répondrons aux questions de façon globale.

M. LÉONEL.– Pour cette vice-présidence en charge de l'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat, je me présente : je suis Éric LÉONEL, professeur des universités à l'IUT Créteil-Vitry, au département de chimie. J'effectue ma recherche à l'institut de chimie et matériaux Paris-Est, en synthèse et pro-synthèse organique, afin de réaliser des molécules, notamment en activité thérapeutique.

Dans le cadre de cette vice-présidence dans le domaine de la formation, en lien étroit avec ce qu'a dit Arnaud, parmi les missions clés, il s'agit de mettre en place une politique d'orientation. Effectivement, une politique d'orientation est un élément clé dans l'accompagnement du processus de formation et doit se traduire par des actions à mettre en place en termes d'information, d'accompagnement, de construction de parcours d'orientation et d'actions communes avec les autres partenaires en charge de l'orientation de manière à décloisonner tout cela, évidemment au bénéfice du jeune. Une orientation choisie est évidemment réussie, alors qu'une orientation subie amène nécessairement des frustrations.

Évidemment, de nombreuses actions sont déjà mises en place à l'UPEC, avec des services, notamment le BAIP qui est particulièrement impliqué, mais également avec le réseau qui sera développé au sein des composantes. C'est donc un travail commun à développer sur ce sujet. J'ai évoqué le BAIP et le réseau BAIP, ce qui fait le lien avec l'insertion professionnelle. À mon sens, l'insertion professionnelle qui est également en lien avec les partenariats est la capacité à accompagner nos jeunes, à les sensibiliser et leur permettre de s'insérer à travers les stages, les contrats d'apprentissage, les périodes en entreprise, les projets qu'ils peuvent partager avec les entreprises. C'est également la manière de faire un atterrissage en douceur et de leur permettre de s'acculturer au mieux à cette vie professionnelle et aux projets qu'ils souhaitent ensuite développer dans le monde professionnel. Il est donc important de faire ce lien constant.

Participer et d'accompagner le développement de l'entrepreneuriat est une autre voie particulièrement intéressante. Dans les évolutions, l'acquisition des connaissances, certains jeunes souhaitent également apprendre autrement, approcher les problématiques autrement, travailler en mode projet. L'entrepreneuriat peut se prêter à ces actions. Finalement, c'est avoir la capacité de se saisir soi-même de ses projets, d'avancer, de construire en même temps l'acquisition de ses compétences, notamment les compétences transversales pouvant également être utiles dans l'insertion professionnelle. Vous voyez qu'il y a un lien direct avec ce qu'Arnaud propose de mettre en place.

J'ai choisi de retenir quelques actions prioritaires, mais ce ne sont évidemment pas les seules. Il s'agit de développer les relations avec les acteurs du second degré. Le continuum bac -3 à bac +3 est évidemment considérablement important. C'est le lien avec les lycées, travailler avec les collègues, pouvoir accompagner les jeunes. J'ai notamment entendu parler des cordées de la réussite.

C'est également favoriser les actions en faveur de l'insertion professionnelle. J'ai évoqué quelques-unes, mais nous pouvons également évoquer les actions en lien avec les campus des métiers de qualification dans lesquels l'UPEC est impliquée, notamment le campus santé, autonomie, bien-vieillir et dans le domaine de la construction. Là, il y a également capacité à développer des actions en phase avec l'insertion professionnelle.

Je citais l'entrepreneuriat. Nous avons commencé à le faire, puisque lors de la mandature qui se termine, j'avais également la charge de l'entrepreneuriat, c'est également développer le plan « esprit d'entreprendre », puisqu'à travers le PEPITE 3EF dont nous sommes partenaires, nous devons sensibiliser, développer les formations à l'entrepreneuriat, accompagner nos jeunes sur le développement de projets, en lien avec les entreprises qui nous accompagnent. Grâce à la fondation, nous avons pu bénéficier d'actions dans ce domaine.

Le fait d'accompagner le réseau des référents est très récent. Cela faisait partie d'un projet que nous avons porté, notamment avec le pôle entrepreneuriat et Alexandra ici présente qui avait en charge d'accompagner également en tant que VP CFVU. Nous avons développé le réseau des référents entrepreneuriat avec les composantes et l'avons lancé avant-hier. Les composantes se mobilisent particulièrement dans ce domaine.

Pour conclure, mon rôle sera également de relayer les actions qu'Arnaud aura mises en place vis-à-vis des entreprises, de manière à informer au mieux nos jeunes de toutes les pistes possibles en termes de stages à diffuser dans les composantes, de faire bénéficier de l'information de la meilleure manière.

Je suis à votre écoute pour vos questions.

M. le Président.– Merci. C’est ouvert à questions.

M. LEVREL.– Merci pour cette présentation. Cela fait bien le tour de toutes les missions et actions relevant de la formation au sein de l’université. Cela appelle une question : que reste-t-il à la VP CFVU ?

M. THAUVRON.– Il reste beaucoup de choses. C’était également un point qui avait été identifié. L’UPEC, ce sont presque 40 000 étudiants et matériellement, le VP CFVU ne peut pas tout faire. Finalement, Éric a pris une partie de ce qu’elle fait et moi également. Dans le domaine de la formation, c’est la FA et la FC. Le champ qui reste est considérable. Évidemment, tout cela est en interaction. Il y a des complémentarités, si nous prenons les partenariats. Éric l’a dit, je suis un peu le chasseur et lui le cueilleur. Je vais chercher les partenaires et une fois qu’ils sont là, il faut les faire vivre et les utiliser au profit de nos étudiants. Il y a donc énormément de choses à faire. Encore une fois, nous sommes vraiment en complémentarité et pour que cette complémentarité s’opère de la façon la plus optimale, nous avons un mode de fonctionnement très carré. Une fois par semaine, nous avons une réunion avec la DEVE et les équipes de la DEVE, afin de faire un point sur tous les dossiers. À cette réunion, se joindront une fois par mois le directeur de la DIFPRO et la directrice du CIDP. Ainsi, nous pourrons travailler sur l’ensemble du champ, en se répartissant les dossiers.

M. VALLÉE.– Vous avez dit que vous alliez « chasser le partenaire ». Allez-vous chasser pour l’UPEC ou pour la fondation ?

M. THAUVRON.– Faire entrer des partenaires dans la fondation, ce n’est pas simple. L’idée est d’abord de travailler pour l’UPEC dans sa globalité et si ensuite, certains partenaires qui ne sont pas très nombreux peuvent être intéressés par ce que fait la fondation, dans ce cas, nous pourrons les y faire rentrer. C’est très complémentaire. Aujourd’hui, des entreprises ont des problèmes de recrutement. Il faut voir si, à un moment ou à un autre, l’UPEC peut répondre à ce besoin de l’entreprise. Si à l’issue de cela, nous créons un partenariat extrêmement fort, cela peut devenir un membre de la Fondation.

Je vous donne l’exemple de BNP Paribas. À la base, BNP Paribas a noué un partenariat très fort avec le master dont je m’occupe. Cela a très bien fonctionné. Des liens de confiance se sont constitués. Cela s’est étendu à l’IAE, puis à tout à l’UPEC. Aujourd’hui, BNP Paribas a des actions avec un certain nombre de composantes. À un moment, nous avons créé la fondation. Ce partenariat fort et de confiance étant là, ils ont accepté de rentrer dans la fondation. Il y a des étapes.

M. VALLÉE.– N’y a-t-il pas un petit conflit d’intérêts ? C’est dans le sens où vous êtes trésorier de cette fondation et le chasseur qui pourrait potentiellement faire rentrer de l’argent dans cette fondation.

M. THAUVRON.– La fondation est celle de l’UPEC. Pour moi, il n’y a strictement aucun conflit d’intérêts. En revanche, il y a des effets de synergie considérables. Le Président de la fondation est le Président de l’UPEC.

M. VALLÉE.– Nous verrons cela lorsqu’un bilan du travail de cette fondation sera présenté au CA.

M. THAUVRON.– Le bilan de la fondation a été présenté en CAC avant les élections. Ensuite, il y a eu les élections. Il est évidemment prévu que ce bilan présenté en Conseil académique le soit devant le Conseil d’administration.

M. le Président.– Il n’y a pas vraiment d’élément conflictuel.

M. VALLÉE.– « Conflit d’intérêts » n’était peut-être pas le bon terme.

M. le Président.– La fondation est au service de l’établissement.

Y a-t-il d’autres questions ? Jacques.

M. MOSCOVICI.– Jacques MOSCOVICI, doyen de la faculté des sciences et technologies. Je voudrais une précision sur le périmètre de la formation continue et surtout de la formation par apprentissage qui est tout de même le nerf de la guerre dans beaucoup de composantes à l’heure actuelle, en essayant de développer le plus possible ce type de formation. Ce périmètre est-il plutôt sur toi, Arnaud, ou un peu sur Éric ? Comment cela va-t-il fonctionner ?

M. le Président.– Nous en sommes vraiment au début, Jacques. Il faut vraiment qu’il y ait les élections. Ensuite, tu pourras poser toutes les questions que tu voudras.

M. MOSCOVICI.– Le périmètre FA/FC sera sur quelle vice-présidence ?

M. THAUVRON.– J’ai en charge la FTLV.

M. le Président.– Il y a un gros sujet sur la partie partenariat. Pour faire court, nous sommes mauvais en termes de partenariats. Nous ne sommes pas très bons sur la communication avec des acteurs, la façon de professionnaliser cette relation. C’est très important pour l’insertion professionnelle, la formation continue, l’alternance, etc. C’est vraiment un énorme dossier qui sera pris à part entière. Nous avons une DIFPRO, un CFA et aujourd’hui, tout cela doit être coordonné politiquement. Il faut un portage politique. L’insertion professionnelle et l’orientation sont décisives. Nous n’allons pas revenir sur Parcoursup, les difficultés des plus jeunes à comprendre de quoi il s’agit, la façon dont nous faisons la liaison avec le scolaire, etc. Il y a un énorme

travail d'orientation, un travail sur la façon de développer l'entrepreneuriat étudiant. Ce sont des choses relevant vraiment de l'université.

Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose d'avancer, parce que le temps passe. Je vous remercie.

M. DEMERET.– Comme tout à l'heure, je vous invite à vous ressaisir des boîtiers, à les rallumer s'ils sont éteints, en appuyant sur le bouton « *Enter* » au milieu. Si personne n'a de difficulté, je peux lancer le vote.

Dans un premier temps, il s'agit du vote concernant la candidature de M. Arnaud THAUVRON à la vice-présidence formation et partenariats socio-économiques. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– M. Arnaud THAUVRON est élu à la vice-présidence formation et partenariats socio-économiques avec trente voix pour et trois abstentions.

Applaudissements.

M. Arnaud THAUVRON est élu vice-président formation et partenariats économiques à la majorité.

M. DEMERET.– Nous enchaînons immédiatement. Le vote est ouvert pour la candidature de M. Éric LÉONEL à la vice-présidence orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Toutes les personnes qui ont souhaité exprimer leur vote ont-elles pu le faire ? M. Éric LÉONEL est élu à la vice-présidence orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat avec 28 voix pour et 4 abstentions.

Applaudissements.

M. Éric LÉONEL est élu vice-président orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat à la majorité.

M. BERNARDINO.– Nous passons au domaine suivant : RSU, organisation des campus et politique numérique. Nous les présentons ensemble, comme précédemment.

Mme RUBENS.– Bonjour à toutes et à tous. Je suis Lolita RUBENS, maîtresse de conférences en psychologie sociale à l'IUT de Sénart-Fontainebleau. J'effectue mes recherches sur le changement de comportement ou l'accompagnement au changement de comportement dans le domaine de l'environnement au sein du LIRTES. J'ai été chargée de mission égalité entre 2016 et 2018 et pendant la mandature précédente, j'étais assesseur développement durable et élue au CA. Je participais également à la commission des statuts.

La vice-présidence responsabilité sociétale de l'université est nouvelle. Elle n'existait pas jusque-là. Je remercie le Président d'avoir créé cette vice-présidence qui permettra de regrouper certains aspects. À l'UPEC, beaucoup d'actions sont effectuées dans le domaine de la RSU. Ce n'est pas parce que la vice-présidence est nouvelle que les actions seront nouvelles, mais cela permettra de regrouper ces actions et de les structurer, afin de leur donner beaucoup plus de visibilité.

En termes de missions, il s'agira de définir et de promouvoir la stratégie en termes de responsabilité sociétale de l'université, de coordonner les référents ou référentes en charge du handicap, de l'égalité femmes-hommes, du racisme, de l'antiféminisme et leurs actions. Ces missions déjà présentes à l'UPEC ne relevaient pas du même domaine. Cela nous permettra de travailler de concert.

Il s'agira de préparer la candidature de l'établissement pour l'obtention du label « développement durable et responsabilité sociétale ». Des actions ont déjà été menées lorsque j'étais assesseur. Nous avons commencé à mettre en place certains éléments, mais c'est un travail important. Le label correspond à cinq axes :

- l'axe stratégie et performance relevant de la politique, des ressources, des parties prenantes et des liens avec les territoires ;
- l'axe enseignement et formation, avec l'objectif de pouvoir former l'ensemble des apprenants et apprenantes sur les thématiques liées au développement durable et à la responsabilité sociétale ;
- l'axe recherche et innovation, avec le fait de pouvoir mettre ces aspects de responsabilité sociétale également au sein de la recherche ;
- l'axe gestion environnementale sur la baisse de l'utilisation des ressources, les possibles économies d'énergie, la baisse des émissions, des pollutions ;
- l'axe politique sociale relevant justement de l'égalité (racisme, antisémitisme, lutte contre les discriminations et handicap).

L'idée est également d'accompagner de nouvelles pratiques nécessaires pour assurer au mieux la transition vers des modes de vie et de travail plus durables. Sur cette partie, je travaillerai bien évidemment en étroite collaboration avec la vice-présidence qui sera présentée ensuite, en sachant qu'il y aura des allers-retours et des

collaborations. Il y aura les éléments liés au bâti, comme changer certains bâtiments, améliorer les éléments physiques et l'accompagnement des nouvelles pratiques qui sera la partie qui je mènerai avec cette vice-présidence. L'objectif sera de structurer, de rendre visible tout ce qui se fait déjà à l'UPEC, avec bien évidemment un travail avec les composantes, les laboratoires, les services, la vice-présidence patrimoine, campus et développement durable, la vice-présidence étudiants et les vice-présidences spécifiques sur des sujets spécifiques.

Parmi les actions prioritaires :

- renforcer la mise en place de politiques responsables, notamment sur les achats, la gestion des déchets, de l'énergie ;
- s'assurer que l'offre de formation intègre les problématiques liées au développement durable et à la responsabilité sociétale de l'université ;
- renforcer le lien sciences et société et je travaillerai bien sûr en partenariat avec la vice-présidence liée à ce sujet ;
- intégrer la stratégie de responsabilité sociétale dans les appels à projets de recherche de façon transversale ;
- maintenir les objectifs en termes d'égalité, de diversité, en continuant tout ce qui a déjà été fait en termes de lutte contre les discriminations.

Un sujet important est d'accompagner les étudiants, les étudiantes et les personnels à pouvoir s'engager dans cette démarche structurante. J'espère que nous arriverons à trouver une modalité pour pouvoir prendre en compte cet engagement de l'ensemble de la communauté sur cette thématique.

Comme cela a été dit précédemment, il s'agira également d'avoir un réseau de correspondants, correspondantes dans l'ensemble des services, composantes, laboratoires. Cela permettra de mailler plus facilement.

M. ALDHUY.– Bonjour à tous. Je m'appelle Julien ALDHUY. Je suis maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme à l'école d'urbanisme de Paris et chercheur au Lab'URBA que je dirige depuis 2019. Si je suis élu, j'arrêterai d'ici la fin de l'année. Mes recherches portent sur les grands projets urbains, le développement économique et ce que l'on appelle « les pouvoirs urbains ».

La vice-présidence patrimoine, campus et développement durable est chargée de la définition et de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie immobilière et patrimoniale de l'UPEC, bien entendu en conformité avec le projet d'établissement et les grands projets qui ont émergé, au premier rang desquels ERASME.

Pour cette vice-présidence, l'idée sera d'insister plus particulièrement sur deux dimensions de cette stratégie et de cette mise en œuvre opérationnelle. La première

dimension est vraiment d'avoir une réflexion sur l'amélioration de la qualité des lieux, de la qualité de l'UPEC, des lieux d'enseignement, de travail, des lieux de vie en général de l'université, des locaux aux bâtiments, en passant par les espaces extérieurs et l'organisation des campus. C'est un questionnement important sur l'amélioration de la qualité des lieux.

Le deuxième axe porte sur la prise en compte des enjeux du développement durable et de la transition écologique. La première raison très utilitariste est bien entendu que c'est pour limiter l'impact des coûts énergétiques sur les budgets de l'université et redonner des marges de manœuvre par la même occasion. C'est également parce que c'est par cette prise en compte de la transition écologique que l'université pourra accompagner les transitions écologiques des étudiants, des personnels, de l'ensemble de notre communauté. Nous pouvons espérer devenir d'ici quelques temps exemplaires en la matière.

L'un des enjeux de cette VP est d'arriver à faire cela dans le respect des grands équilibres financiers et budgétaires de l'université. Nous voyons que cela risque d'être un enjeu dans les années à venir, d'autant plus qu'il y a un enjeu à trouver des marges de manœuvre, de nouvelles solutions de financement, afin de poursuivre l'important travail réalisé en termes de gestion des équipements, de renouvellement du bâti existant et d'amplifier ce que nous avons déjà commencé à faire dans le cadre du plan de relance, c'est-à-dire tout ce qui est lié à la rénovation énergétique de nos bâtiments et des différents campus.

Les missions prioritaires de cette vice-présidence seront :

- la mise à jour du schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui est un document obligatoire pour l'établissement et de l'ensemble des documents liés à ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- le suivi du volet patrimonial et immobilier du contrat de plan État/Région et du projet ERASME que nous allons développer ;
- l'évaluation de la situation de l'UPEC en matière d'évolution de son patrimoine, afin de faire le point sur où nous en sommes par rapport à l'époque où nous avons décidé de ne pas faire évoluer ce patrimoine. Il s'agira de reposer la question, en sachant que la réponse de ne pas le faire est une réponse tout à fait satisfaisante également.

Cette vice-présidence sera également mandatée sur l'achèvement de tous les travaux qui ont commencé ou vont commencer au niveau du campus Mondor, la finalisation de tous les travaux au niveau du campus Centre, que ce soit la dalle ou différents bâtiments aujourd'hui en phase de rénovation énergétique, la poursuite du développement du campus de Fontainebleau qui est un enjeu assez structurant pour

notre université, l'achèvement de tout ce qui est rénovation et réaménagement des différents bâtiments que nous avons récemment acquis sur le campus Chérioux.

Cette vice-présidence aura également comme objectif de sécuriser l'extension et en particulier le montage financier de l'extension du campus Sénart, de finaliser la création d'un pôle SHS à Créteil qui est également un projet très structurant pour notre université, d'accompagner les projets de restructuration de la FST à Créteil et de travailler avec l'Inspé sur la réorganisation, l'évolution de cellules de formation, en particulier avec le projet que nous avons aujourd'hui sur l'ancienne implantation du Fort de (*inaudible, 00.03.10/5*).

Je vous remercie.

M. VALARCHER.– Pierre VALARCHER, je suis enseignant-chercheur en informatique. J'enseigne à l'IUT de Sénart-Fontainebleau, essentiellement à Fontainebleau. J'effectue mes activités de recherche au LACL porté par la FST dont je suis le directeur adjoint.

J'aurai peut-être la charge de la politique du numérique à l'UPEC. Je n'insiste pas sur pourquoi le numérique. Nous le subissons, en sommes contents ou non régulièrement. Je ne vais donc pas le décrire.

Les missions essentielles seront :

- animer la gouvernance du numérique, puisqu'*a priori*, des décisions sont à prendre sur les outils et la manière de les utiliser ;
- travailler sur la politique relative à la conformité, puisque beaucoup de règlements tombent, sur lesquels l'UPEC n'est pas forcément à la pointe dans leur réalisation ;
- conduire l'évolution des outils,
- donner du temps aux personnes pour exercer leur métier, objectif qui me tient particulièrement à cœur.

Concernant les actions prioritaires, un schéma directeur est à construire. Je crois que c'est la priorité, puisque c'est à partir de là que se fera tout le reste. Ensuite, il s'agit d'accompagner les grandes mutations (ouverture de données, sobriété) avec les personnes qui s'occupent de sciences ouvertes, la personne qui s'occupe de la RSU. Enfin, il s'agira de travailler sur les nouveaux enjeux que sont l'intelligence artificielle, la manière dont nous pouvons automatiser les choses.

J'aimerais également contribuer à la diversification des ressources de l'université, puisque dans le numérique, il y a tout de même pas mal d'argent au niveau de l'État. Si nous pouvions leur en piquer, ce serait bien pour nous.

M. le Président.– Merci. Nous ne piquerons pas d'argent à l'État. Nous lui demanderons.

Y a-t-il des questions ? C'est ouvert. C'est un secteur RSU élargi à la sobriété numérique, comme cela a été dit, le numérique étant un thème beaucoup plus large que ce schéma directeur. Aujourd'hui, tout fait système, entre les campus, l'aménagement des campus et cette vocation à être autour de ces éléments de grande transition écologique. C'est également porté très fortement par ERASME et Aurora, l'alliance européenne. Il faut vraiment monter très fortement dans le bateau. Le fait de dire que nous sommes loin du compte ne serait pas trop diminuer les choses. Nous avons beaucoup de choses à faire et devons être ambitieux sur ce secteur.

Benoît.

M. VALLÉE.– J'ai une question à poser au futur VP patrimoine. Vous avez dit que vous alliez suivre ou coordonner les grands travaux qui ont lieu. Vous savez sans doute que vous allez arriver dans un service du patrimoine qui est assez démunie, dépourvu en personnel, etc. Allez-vous vous substituer aux conducteurs de travaux qui manquent ? Quelle sera votre place ?

M. ALDHUY.– Je serais incompétent, parce que conducteur de travaux est un vrai métier. Je suis d'accord avec vous, le constat est fait qu'il y a un vrai souci RH et de compétences, en particulier en termes de conduite et de suivi de travaux de manière très professionnelle. Cela fait partie des points qu'il faudra régler assez rapidement, parce que c'est l'une des conditions pour pouvoir faire le reste. Il y a donc un vrai effet cliquet là-dessus. Il est sûr que si aujourd'hui, nous nous engageons dans des grands travaux à plusieurs dizaines de millions d'euros sans être capables d'avoir de la conduite de travaux... Nous, nous apprenons à nos étudiants que nous ne le ferions pas, normalement. Nous devons avoir la capacité de pouvoir le faire. C'est un vrai enjeu et nous devons voir avec les vice-présidences impliquées comment nous pouvons trouver les moyens pour recruter des conducteurs de travaux à un niveau de traitement faisant qu'ils viennent. Aujourd'hui, les conducteurs de travaux payés en catégorie A ne viennent pas, parce qu'ils gagnent bien plus n'importe où dans le privé. C'est un vrai enjeu.

M. VALLÉE.– C'était la partie « comment suivre des travaux sans personnel ». Comment mettre en œuvre de nouveaux projets sans fonds ? C'est un peu pareil, si nous n'avons pas de fonds, nous ne pouvons pas faire de travaux. Est-ce simplement pour rassurer le CA ou y a-t-il vraiment des choses concrètes sur ces trois sujets ?

M. ALDHUY.– Sur les fonds, il y a des financements croisés. Vous savez comment sont financés ces grands projets immobiliers. Nous avons tout de même des fonds CPER,

même si tout ce que nous avons déposé au CPER n'a finalement pas été retenu. Sur les projets, en particulier ceux à finaliser, nous sommes d'accord sur le fait que nous sommes sur des niveaux d'avancement très différenciés en termes de financement. Pour certains, nous devons trouver des solutions différentes que celle des financements habituels pour l'immobilier. La Caisse des Dépôts a inventé des dispositifs pour pouvoir financer des choses, en particulier pour les universités, pour tout ce qui est rénovation énergétique. Il faudra que nous trouvions des solutions pour trouver des financements. Pour certains projets, aujourd'hui, nous n'avons pas le premier sou. Il faudra travailler et aller chercher là où l'argent existe peut-être pour ces financements, dans les collectivités ou auprès de l'État.

Ce n'est pour rassurer, c'est une volonté de faire. Ensuite, il faudra voir si les conditions sont réunies pour le faire.

M. le Président.– Il y a également le fait que nous ayons tout de même de l'argent. Contrairement à ce que tu dis, Benoît, nous avons un CPER qui n'est pas négligeable. En revanche, il faudra phaser. Compte tenu du prix de la construction qui flambe avec l'inflation, il faudra phaser les choses. Ce sera également un travail important de réflexion, de programmation des objets. Des choses seront tout de même financées. Le bâtiment IEP à Fontainebleau est financé, nous avons acheté Vitry, etc. Nous avons le projet Sénart pour lequel il faudra trouver des sources de financement supplémentaires par les collectivités. Pour la MSH, nous sommes partis sur un emprunt et des fonds d'État de 6 ou 7 millions d'euros pour lesquels la rectrice doit nous faire un retour, mais qui ont été signés par M. CASTEX, l'ex Premier ministre. Nous n'avons donc pas les poches vides. Sinon, nous n'en parlerions évidemment pas.

Aubervilliers est un autre sujet sur lequel il va falloir réfléchir. L'État doit également prendre ses responsabilités. À un moment donné, si l'on veut créer de l'attractivité pour les professeurs du primaire ou du secondaire, on a intérêt à leur donner une vitrine. Il ne s'agit pas de leur dire : « Vous serez dans des locaux délabrés. Vous verrez, il faut avoir la foi, etc. » Ce langage est bien passé au niveau des acteurs, notamment avec Robin BOSEDEVEX qui est présent, mais nous avons un travail politique à faire. L'État doit prendre ses responsabilités. Nous ne sommes pas l'État, mais l'interpellons dans ses responsabilités.

Y a-t-il d'autres questions ? Merci. Je vous propose de passer au vote.

M. SIMON.– Je vous invite une nouvelle fois à reprendre vos boîtiers, à les allumer à nouveau, toujours selon le même process, en appuyant sur la touche « *Enter* » au milieu. Si quelqu'un rencontre une difficulté, qu'il me le dise. Je vais lancer le premier

vote. Il s'agit de la candidature de Mme Lolita RUBENS à la vice-présidence responsabilité sociétale de l'université.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Mme RUBENS est élue à la vice-présidence responsabilité sociétale avec 29 voix pour, une contre et 3 abstentions.

Applaudissements.

Mme Lolita RUBENS est élue vice-présidente responsabilité sociétale de l'université à la majorité.

M. DEMERET.– Nous poursuivons avec l'élection de M. Julien ALDHUY à la vice-présidence patrimoine, campus et développement durable. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– M. ALDHUY est élu à la vice-présidence patrimoine, campus et développement durable à l'unanimité, avec 33 voix pour.

Applaudissements.

M. Julien ALDHUY est élu vice-président patrimoine, campus et développement durable à l'unanimité.

M. DEMERET.– Nous procédons à présent à l'élection de M. Pierre VALARCHER à la vice-présidence numérique. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– M. Pierre VALARCHER est élu à la vice-présidence numérique avec 32 voix pour et une abstention.

Applaudissements.

M. Pierre VALARCHER est élu vice-président au numérique à la majorité.

M. le Président.– Merci. Je vous propose de passer à l'international en demandant à Laurent et Martin de venir faire leur présentation.

M. THEVENET.– Bonjour à tous. Je suis Laurent THEVENET, professeur agrégé de chimie à l’IUT de Créteil–Vitry depuis 2009. J’étais l’ancien vice–président relations internationales. Je me représente aujourd’hui pour le renouvellement de ce mandat.

Forcément, je vais faire un petit point d’étape après quatre ans passés aux relations internationales, avec quelques éléments. Je ne serai pas très long. Aujourd’hui, en termes de mobilité globale en Europe étudiants et personnels, c’est–à–dire BIATSS et enseignants, l’UPEC est la cinquième université en France derrière de grosses universités fusionnées, par exemple Aix–Marseille. C’est évidemment la première université en Ile–de–France.

Je vous donne également quelques éléments en termes d’actions à destination de toutes et tous. Pour les étudiants, nous avons mis en place des guichets uniques. Pendant les mois de septembre et d’octobre, ils permettent d’accueillir individuellement tous les étudiants internationaux. Après deux années de crise sanitaire, c’est une mission particulièrement importante.

Le dernier point est la création d’un espace interculturel et langues pour l’ensemble des étudiants et personnels, afin de favoriser les échanges.

Plusieurs actions sont à mettre en place. La première est d’essayer de structurer l’international pour donner plus de lisibilité, ce dont nous avons vraiment besoin. Évidemment, Aurora est un projet très fort. Nous avons également des projets hors Europe, en Afrique du Sud. L’UPEC est connue comme l’université quasiment française présente en Afrique du Sud. C’est également le cas dans d’autres zones, comme l’Argentine, avec des actions programmées pour l’automne. Nous avons des partenaires, comme celui avec l’université de Cuyo à Mendoza qui va devenir une université forte pour l’UPEC.

Deux autres actions importantes sont l’internationalisation des formations par apprentissage, un élément qui me tient particulièrement à cœur, en lien avec les missions d’Arnaud et in fine, nous voulons essayer, si possible, d’implanter des campus délocalisés. Nous avons déjà des projets avec la FST, dont un projet de double diplôme, de master conjoint sur l’espace et d’autres projets sont en cours.

Si vous avez des questions, je suis à l’écoute.

M. SCHWELL.– Bonjour à toutes et à tous. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Martin SCHWELL. Je suis professeur en chimie–physique à la faculté des sciences et j’effectue mes recherches au LISA (laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques). Je suis rattaché au groupe de spectroscopie atmosphère. Je travaille sur la spectroscopie à haute résolution des molécules, essentiellement d’intérêt astrophysique, mais également d’intérêt pour l’environnement terrestre.

Je me présente pour la vice-présidence Europe. Ma tâche principale sera très certainement de représenter l'UPEC au sein de l'alliance Aurora. Pour ceux qui connaissent moins bien ce projet, 41 alliances ont été financées à ce jour par la commission européenne. Ces alliances ont vocation à devenir de vraies institutions, avec une entité juridique bien identifiée. Nous n'y sommes pas encore, c'est un long chemin. Pour vous donner une idée, actuellement, Aurora, ce sont huit personnels administratifs qui travaillent ensemble à Amsterdam, dans leur centrale. Nous sommes donc loin d'une vraie institution, mais ces alliances ont vocation à le devenir.

L'UPEC a déjà la carte européenne d'étudiant. La prochaine étape est le diplôme européen. Nous n'y sommes pas encore, mais ce sera très rapidement un sujet. Nous travaillons déjà activement sur la labellisation, mais un jour, nous voudrions le diplôme européen. C'est un long chemin, mais nous y allons pas à pas.

Pour moi, personnellement, c'est une grande satisfaction de travailler désormais concrètement sur l'intégration européenne, dans le vif du sujet. C'est passionnant.

Aurora, ce sont dix établissements. Je ne vais pas les nommer ici. Si vous voulez, nous pourrions y revenir. Nous n'aurons peut-être pas le temps, mais je peux vous dire que ce sont des établissements prestigieux. L'UPEC peut vraiment être fière d'y appartenir désormais. Nous avons signé l'accord au mois de mai, ce qui est très récent. Nous pouvons être satisfaits.

Je conçois que le projet est encore assez mal connu par la communauté UPEC, parce qu'il est très récent. Je compte donc organiser une sorte de *meeting* au cours du semestre, lors duquel je présenterai avec les vice-présidences concernées les actions, les projets, ce qu'il y a derrière. Je peux vous dire qu'il y a beaucoup de projets, de groupes de travail, de *workpackages*, de *tax team* sur beaucoup de sujets différents. C'est une alliance qui existe déjà depuis quelques années et qui est financée depuis deux ans. Elle existe, mais elle bouge et je crois que nous arrivons à un bon moment, parce qu'actuellement, elle se reconstruit en vue du prochain appel à projets européen planifié au mois de mars 2023. Maintenant, nous pouvons peser dans la reconstruction et sommes attendus.

Je serai à l'avenir coordinateur institutionnel de l'UPEC au sein de l'alliance. C'est bien plus qu'un simple point de contact. Je m'en suis rendu compte très récemment, puisque j'ai participé à un séminaire avec mes homologues. Ce sont pour la plupart des académiques qui ont vraiment une expérience dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ce sont eux qui sont au cœur du projet. Ils se retrouvent très régulièrement, en visio ou en présentiel. Ils travaillent vraiment concrètement sur l'émergence des projets et la structuration des groupes de travail.

Parmi les actions prioritaires, il y a bien sûr l'animation des communautés UPEC. Cela sera mon travail, car je ne peux bien sûr pas tout faire tout seul : il faudra également impliquer toutes les communautés, pas seulement les enseignants-chercheurs, mais également les personnels BIATSS et les étudiants. Les étudiants joueront un rôle. Il existe un Conseil d'étudiants Aurora et le VP étudiant siège au Conseil général, avec tous les présidents. Les étudiants sont donc au centre de ce projet.

Il y a bien sûr la préparation des réponses aux appels à projets européens. Pour cela, au sein de l'UPEC, nous avons constitué une sorte de bureau opérationnel Aurora. Nous avons recruté un personnel et il y en aura peut-être d'autres. Nous verrons.

Il s'agit également de faire émerger les projets ensemble, avec la communauté UPEC, que ce soit en recherche ou en formation dans les cinq domaines prioritaires listés là : climat et environnement, santé et bien-être, digitalisation et citoyenneté globale, culture, insertion professionnelle et entrepreneuriat social. Il y en a pour tout le monde, c'est très large.

Je travaillerai également en étroite collaboration avec Laurence sur les accords bilatéraux. Au-delà de ce projet-là, il s'agit de développer des partenariats bilatéraux avec ces dix universités.

Un dernier point est celui de la cellule Europe. Il s'agit de la création d'une cellule Europe au sein de la DRV, avec également des forces de la DRI. Nous partons du principe que l'UPEC pourrait prétendre à beaucoup plus de succès au guichet européen, compte tenu de son poids académique. Nous pouvons potentiellement gagner beaucoup plus. L'idée est bien sûr de sensibiliser des enseignants-chercheurs qui souhaitent monter des projets, mais ensuite, il faut également en assurer le suivi et la gestion. Nous venons de répondre à un appel à projets dans le cadre du PIA4, afin de recruter des forces sur ces créneaux-là. Cela fera également partie de mon travail.

Cela suffit peut-être pour le moment. Je peux répondre aux questions.

M. le Président.– Je vous remercie. C'est ouvert à questions.

Mme CHEVALIER.– Vous avez parlé de 41 alliances et de 10 établissements. Pouvez-vous expliquer la différence entre les deux ?

M. SCHWELL.– Une alliance, ce sont entre cinq et dix établissements. La nôtre en a dix, ce qui est le maximum. Il y a 41 alliances financées et chaque alliance a entre 5 et 10 établissements, ce qui fait un nombre important. Parmi les universités françaises, à peu près la moitié appartient à ces alliances.

M. BERNARDINO.– Normalement, dans une alliance, il n’y a en a pas deux du même pays, sauf cas particulier.

M. le Président.– C’est parfait.

M. DEMERET.– Nous allons procéder au vote. Je vous invite à prendre vos boîtiers, à les rallumer comme tout à l’heure. Vous commencez à avoir l’habitude. Le vote est ouvert concernant la candidature de M. THEVENET à la vice-présidence relations internationales.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Toutes les personnes qui ont souhaité exprimer leur vote ont-elles pu le faire ? Le vote est clos. M. THEVENET est élu à 25 voix pour et 5 abstentions.

Applaudissements

M. THEVENET est élu vice-président relations internationales à la majorité.

M. DEMERET.– Nous passons à la candidature de M. SCHWELL à la vice-présidence Europe. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Merci. M. SCHWELL est élu à la vice-présidence Europe avec 32 voix pour et une abstention.

Applaudissements.

M. SCHWELL est élu vice-président Europe à la majorité.

M. le Président.– Je vous remercie. Je vous propose d’avancer et de passer au domaine institutionnel avec la vice-présidence dynamique formation recherche. Je demande à Mustapha et Simon de venir et de se présenter.

M. ZIDI.– Bonjour à tous. Je tiens d’abord à me présenter : je suis Mustapha ZIDI, professeur de biomécanique à la faculté de santé. J’ai différentes responsabilités actuelles qui vont évoluer, puisqu’il va falloir que j’en abandonne un certain nombre. Je suis directeur d’une unité de recherche intitulée « bio-ingénierie, tissus neuroplasticité », une unité de recherche interdisciplinaire dans les domaines science du vivant, médecine et sciences de l’ingénieur. Je pilote également un parcours de master 2 dans le domaine de la bio-ingénierie pour la santé. Mes activités de recherche portent principalement sur la biomécanique tissulaire, musculaire,

squelettique, dans le cadre d'un certain nombre de pathologies neuromusculaires, en particulier la myopathie spastique post-AVC. Au niveau national, je devrai également lâcher des responsabilités. En particulier, je suis membre du CNESER et j'assure principalement la présidence de la juridiction d'appel. Le CNESER statue en matière disciplinaire.

Le Président Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ m'a demandé de porter cette vice-présidence dynamique formation et recherche qui s'inscrit dans une continuité de la politique de l'UPEC. L'une des raisons d'être de l'université est ce lien enseignement-recherche qui se décline de différentes façons, mais il s'agit ici d'articuler un peu mieux l'enseignement, donc la formation et la recherche au travers de dispositifs que nous avons déjà mis en place au niveau de l'Université. Je songe au BQER (bonus qualité enseignement-recherche) qui a permis de financer des projets interdisciplinaires impliquant différentes équipes, différents laboratoires, sur des projets ayant souvent permis de répondre à des appels d'offres nationaux et internationaux. Le versant international a également été mis en avant. À ce BQER, nous avons rajouté la lettre « I » pour le versant international.

Dans le cadre de cette mission, il s'agira de dynamiser ce lien formation et recherche, en particulier assurer une cohérence de ces politiques, tout cela dans un cadre à l'échelle de l'établissement, en particulier dans le cadre de la stratégie de l'établissement, afin de renforcer le caractère pluri et interdisciplinaire de nos approches, en particulier au travers d'actions et de projets en cours de développement et amenés à être montés.

D'un point de vue politique, il s'agira plus précisément d'accompagner ces projets qui ont bien sûr une dimension transversale. Ce travail se fera en étroite collaboration avec le Conseil académique de l'université, puisque comme vous le savez, il regroupe les deux commissions : la commission recherche et la commission autour de la formation. C'est donc un lieu privilégié, lorsque nous parlons de lien entre l'enseignement et la recherche.

Il s'agira de s'inscrire dans la signature de l'université actuellement en construction. Cette politique de dynamique de formation et de recherche contribuera à cette construction.

Dans le cadre du projet ERASME central pour l'université, je serai amené à travailler avec l'ensemble de l'équipe politique, afin de définir des critères et des processus d'évaluation des candidatures à ces appels à projets qui interviendront, au travers de financements et bien sûr dans le cadre de cette dynamique que nous souhaitons en formation et recherche.

Les actions prioritaires menées assez rapidement seront bien sûr de poursuivre les actions menées. Comme vous le savez, l'université s'est enclenchée sur des axes stratégiques qui existaient depuis un certain nombre d'années. Sous la mandature précédente, dans le cadre du CAC en particulier, il s'est agi de dynamiser ces axes stratégiques, y compris de les financer, de les structurer. Ces axes stratégiques ont d'ailleurs permis un certain nombre de projets comme les EUR, les gradués* de programmes et d'autres. Au cours de ces actions prioritaires, il s'agira également d'évaluer tous les dispositifs qui ont été mis en place, afin de voir s'il faut les restructurer, en tout cas les dynamiser.

Dans le cadre de toutes ces missions qui se feront nécessairement avec toute l'équipe politique, puisque lorsque l'on parle de formation et de recherche, cela implique tous les intervenants que nous avons vus précédemment, il s'agira de proposer rapidement des actions, afin d'affirmer encore une fois ce lien formation et recherche, principalement dans le cadre du Conseil académique, mais également du CA, puisque ces deux conseils de l'université travaillent ensemble. D'ailleurs, il y aura également une dynamique sur ce point.

Je vais tout de suite donner la parole à Simon.

M. GILBERT.– Merci cher Mustapha. Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, bonjour à tous. Je suis très heureux de pouvoir vous présenter le profil du poste qui m'a été proposé par le Président DUBOIS–RANDÉ. Quelques éléments de présentation me concernant : Simon GILBERT, professeur de droit public. Je suis spécialiste de droit administratif, une des disciplines du droit public. Je suis enseignant–chercheur à l'UPEC depuis 2007. J'ai dirigé par le passé le laboratoire MIL de la faculté de droit. Aujourd'hui, j'assure la codirection de deux masters : droit immobilier et droit public des affaires. À l'échelle de l'établissement, j'ai exercé les fonctions de vice-président recherche durant le dernier mandat.

La proposition qui m'a été faite et que je vais vous exposer concerne le volet institutionnel à titre principal, mais pas de manière exclusive, puisque dès lors qu'il est question des affaires institutionnelles et d'une manière plus précise, au sein de ces affaires institutionnelles, de développer des synergies avec des partenaires, cela suppose que ces synergies s'inscrivent dans le cadre de nos missions. Nos deux principales missions sont formation et recherche. Cela signifie que s'il existe un rattachement du poste au volet institutionnel de l'équipe, il existe aussi un lien étroit, comme cela a d'ailleurs été le cas pour la présentation précédente de son poste par Mustapha Zidi, avec la formation et la recherche.

Notre université est d'une taille relativement grande sans figurer non plus parmi les plus grandes. Une des questions auxquelles elle est confrontée est celle de sa place

dans l'ESR, lequel opère évidemment des mutations permanentes, même si depuis une dizaine d'années, un cycle semble achevé avec l'ensemble des fusions ayant eu lieu sur le territoire national. Les questions qui se posent à nous sont notamment les suivantes : comment pouvons-nous nous développer avec nos forces sur un territoire, avec les acteurs de ce territoire ? Quels sont les choix stratégiques que nous pouvons opérer ?

Ces questions concernent évidemment notre positionnement sur le site de Paris-Est, pour commencer. Nous avons une COMUE, deux universités, deux grandes écoles, avec un lien qui existe entre nous, notamment par l'entremise de la COMUE. Il y a une réflexion à mener sur l'intensité de ces liens, les projets que nous pouvons élaborer ensemble. Pour certains projets, nous avons conçu des partenariats. Nous avons par exemple candidaté ensemble à des appels à projets, le SFRI par exemple, porté par l'UGE. Au sein de la COMUE, nous avons déposé un projet Excellence autour de *Urban One Health*, dans le cadre du PIA4. Une première réflexion porte donc sur ce sujet : quels projets pouvons-nous renforcer, développer, mettre en œuvre ? C'est l'identité de nos liens qui est en jeu et ce n'est pas une mince affaire, à la fois pour nos partenaires et pour nous.

Nos partenariats ne se limitent pas qu'au site Paris-Est. Nous avons également des liens avec d'autres établissements. Un vrai travail est à mener pour nous positionner dans nos stratégies de rapprochement avec d'autres établissements autour de projets que l'on ne peut pas multiplier à l'infini et qui doivent donc être stratégiques. Parmi ces choix, relevons un sujet en cours qui fera évidemment l'objet d'une discussion collective et qui concerne les synergies à renforcer avec l'université Saclay autour des questions concernant les CHU, avec une fédération des CHU académiques au sein des trois établissements du sud. Il y a d'autres sujets sur lesquels nous pouvons concevoir des synergies fortes, par exemple autour de l'intelligence artificielle, de disciplines comme le droit, notamment, où des liens peuvent être établis.

Évidemment, ces éléments de stratégie concernent l'établissement, mais pas seulement. Au sein de l'établissement, des laboratoires ont des stratégies, des UFR ont des stratégies. Cela suppose que ce travail devra être mené en lien étroit avec les doyens et les laboratoires, parce qu'il n'est pas question d'envisager des stratégies pour l'établissement sans que nous ayons déjà une instruction collective, inclusive au sein de l'établissement. Ensuite, il y a évidemment les Conseils qui jouent leur rôle, exercent leurs compétences à ce sujet.

Parmi les missions prioritaires, il y a évidemment le périmètre de la COMUE, qui doit lui-même être interrogé. Vous le savez, les COMUE disparaissent les unes et les autres au fur et à mesure. Celles qui restent existent parce qu'il y a une vraie raison

institutionnelle à leur maintien. Je songe par exemple à la COMUE de Toulouse. Mais la tendance générale, qui correspond à la politique de l'Etat, est la disparition progressive des COMUE. La semaine dernière, nous avons vu un établissement se retirer d'une COMUE. L'Etat lui-même nous fait savoir qu'il s'interroge sur le bien-fondé du maintien de notre COMUE. Évidemment, il ne s'agit pas de prendre des décisions mal instruites, à l'emporte-pièce qui auraient un impact sur l'emploi et nos stratégies, nos missions, nos partenariats existants. Cependant, une réflexion est tout de même à mener sur le périmètre de cet établissement qui coordonne l'action autour du site.

Il y a également le dossier Saclay pour lequel je viens de développer quelques pistes, notamment à propos des CHU académiques. Vous savez qu'aujourd'hui, les CHU ont des missions de soin, de formation, de recherche, que la place de l'université dans la gouvernance de ces CHU n'est pas suffisante, que les résultats produits par les CHU ne sont pas non plus à la hauteur des attentes. Des rapports de la Cour des comptes l'ont mis en évidence. L'idée est d'essayer de travailler à un nouveau modèle de gouvernance qui soit évidemment discuté avec l'Etat et présente un caractère expérimental. Il replacerait les universités dans un poste privilégié, afin d'essayer d'impulser des stratégies au sein des CHU, avec une stratégie commune sur Versailles, Saclay et Créteil pour essayer d'avoir des chances d'avoir des moyens et une politique qui fassent contrepoids au mastodonte de Paris Centre.

Au-delà de ces éléments privilégiés que j'ai mentionnés, il y a évidemment les relations avec d'autres universités, les organismes également, avec lesquels il faut développer encore nos liens avec des stratégies qui ne soient pas seulement recherche, mais incluent également la formation. Même le CNRS nous fait part de son souhait de prendre part à des activités de formation. C'est également un élément intéressant.

Il y a le projet de MSH dont nous avons tout à l'heure indiqué qu'il donnait lieu à un financement de l'Etat, mais maintenant, il faut pouvoir le coconstruire et développer des liens avec d'autres partenaires pouvant apporter des forces pour ce projet recherche.

Voilà les principaux éléments de la mission. Je suis évidemment disponible pour dialoguer avec vous autour de vos interrogations.

M. le Président.– Je vous remercie. C'est bien entendu ouvert à discussion. Y a-t-il des questions ?

Mme CHEVALIER.– Ma question porte sur l'articulation de la vice-présidence dynamique formation et recherche. Comment cette vice-présidence va-t-elle

s'articuler avec la vice-présidence statutaire du CAC ? En gros, quelles seront les prérogatives respectives du vice-président du CAC et de ce vice-président dont les missions et les actions prioritaires ressemblent beaucoup à celles d'un vice-président de CAC ?

M. ZIDI– Puisque nous parlons de l'autre Conseil, il faut savoir que les textes réglementaires sont relativement clairs concernant l'autre instance. Les établissements ont le choix pour présider le Conseil académique. À l'heure actuelle, le Conseil académique est présidé par le Président de l'université. Dans ce Conseil académique, il y a un conseil académique restreint qui a une autre fonction, celle de gérer toute la partie RH des enseignants-chercheurs. Actuellement, nous sommes dans cette configuration. Il n'existe donc pas de VP CAC dans le sens strict du terme. D'ailleurs, les textes ne le prévoient pas. Si la question est de savoir comment cela se coordonnera entre les deux VP, nous ne sommes pas du tout dans cette configuration. Si nous parlons du VP CAC, précisément le Président du CAC restreint, c'est autre chose.

M. le Président.– Il n'y a pas de VP CAC.

M. ZIDI.– Je ne sais pas si j'ai été clair.

Mme CHEVALIER.– En termes de vocabulaire, c'est clair, mais ce n'est pas clair sur les missions et les redondances des missions. Le CAC a un certain nombre de prérogatives.

M. le Président.– Je présiderai le CAC le temps que nous discussions éventuellement des statuts et des alternatives. Il n'y a pas de VP CAC. Cela n'existe pas.

Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

M. DEMERET.– Je vous invite à nouveau à prendre les boîtiers, à vérifier qu'ils sont allumés. Le vote est ouvert pour la candidature de M. Mustapha ZIDI à la vice-présidence dynamique formation et recherche.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Je vous remercie. M. Mustapha ZIDI est élu à la vice-présidence dynamique formation et recherche avec 27 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

Applaudissements.

M. Mustapha ZIDI est élu vice-président dynamique formation et recherche à la majorité.

M. DEMERET.– Nous allons passer à l'élection de M. Simon GILBERT à la vice-présidence affaires institutionnelles.

Il est procédé au vote.

M. DEMERET.– Je vous remercie. M. Simon GILBERT est élu à la vice-présidence affaires institutionnelles avec 30 voix favorables et 3 voix contre.

Applaudissements.

M. Simon GILBERT est élu vice-président affaires institutionnelles à la majorité.

M. BERNARDINO.– Je rassure tout le monde, tous les Conseils d'administration ne sont pas aussi longs. C'est un Conseil d'administration un peu spécial, avec le passage d'un certain nombre de cas individuels.

Je vous propose de reprendre le déroulé et d'avancer sur les points qui devraient être plus rapides.

3.2 Approbation de la délégation de compétences du Conseil d'administration au Président de l'Université

M. DEMERET.– De manière assez classique, en début de mandature, nous vous demandons d'approuver la délégation de pouvoirs que donne le Conseil d'administration au Président de l'université, conformément aux dispositions du Code de l'éducation. Je suppose que vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance sur le SharePoint au préalable. Avez-vous des questions ?

M. VALLÉE.– J'aimerais connaître les modifications, les nouveautés.

M. DEMERET.– Concrètement, il y a eu très peu de modifications. Nous nous sommes contentés de reprendre, avec un changement de formulation, afin que ce soit un peu plus clair qu'avant.

Tout ce qui concerne les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations, les acquisitions et cessions immobilières n'était pas expressément exclu de la précédente délégation de pouvoirs et l'est aujourd'hui, pour la simple et bonne raison que de toute façon, ce sont des décisions qui ne peuvent être prises en l'absence de délibération du Conseil d'administration. De fait, par délibération, en cas d'acquisition par exemple, le Conseil d'administration pourra donner délégation de compétences à effet de signer les différents actes, mais ce sera au cas par cas.

Une autre différence par rapport à ce qui existait avant est que nous avons ajouté les éventuelles remises gracieuses, avec un plafond, ce qui n'y figurait pas avant, afin de chercher à gagner un peu de temps, notamment sur les ordres du jour du CA. Nous nous retrouvons parfois à faire valider aux administrateurs des admissions en non-valeur assez dérisoires. Nous avons travaillé sur ce sujet avec l'agence comptable, afin de trouver une solution qui paraissait plus efficace.

M. VALLÉE.– C'était le sens de ma question, parce que vous aviez dit que le CA était encombré de décisions qui ne le regardaient pas tout à fait.

Le seuil de 10 000 euros convient-il à l'agent comptable ?

M. DEMERET.– Oui.

M. VALLÉE.– Cela n'empêchera pas qu'il y ait un bilan des remises gracieuses.

Un intervenant.– Parlez plus fort, s'il vous plaît.

M. VALLÉE.– Je disais que ce montant de 10 000 euros pour que cela ne passe pas au CA convenait à notre agent comptable, ce qui n'empêchera pas un bilan de toutes ces remises gracieuses.

M. DEHAN.– Il n'y a aucun problème, au même titre que le point passionnant sur les conventions à chaque CA.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'autre question, y a-t-il eu des changements de procurations, Fadoua ?

Mme HMAMOU.– Non.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Le point est voté à l'unanimité.

La délégation de compétences du Conseil d'administration au Président de l'université est approuvée à l'unanimité.

3.3 Information sur le lancement de l'appel à candidatures pour la commission des moyens et la commission des statuts

M. DEMERET.– Il s'agit d'un point pour vous informer qu'un appel à candidatures sera lancé en vue de la composition de la commission des moyens et de la commission des statuts. Toute personne intéressée membre de l'université pourra présenter sa candidature. Ce ne sont pas nécessairement des membres du Conseil d'administration. Une liste destinée à représenter les grands équilibres du Conseil

d'administration, entre enseignants-chercheurs, personnels administratifs et usagers vous sera présentée pour approbation au cours du prochain CA du mois d'octobre.

C'est essentiellement un point d'information. Si vous avez des questions, nous pouvons y répondre.

M. LEVREL.– Quelles sont les échéances ?

M. DEMERET.– Elles seront précisées dans l'appel à candidatures. C'est jusqu'au 7 octobre, ce qui laisse un peu de temps. L'arrêté sera publié et il faudra simplement adresser sa candidature.

M. BERNARDINO.– Le passage au CA se fera le 21 octobre.

S'il n'y a pas de question sur ce point d'information, je vous propose de passer au point suivant sur l'approbation de l'évolution de l'indemnitaire des personnes BIATSS de l'UPEC.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation de l'évolution de l'indemnitaire des personnels BIATSS de l'UPEC

Mme PILETTE.– Bonjour à toutes à et tous. Je viens vous présenter la délibération venant modifier le régime indemnitaire des personnes BIATSS servi sous forme d'indemnités de fonction, de suggestion et d'expertise depuis le passage au RIFSEEP en 2017.

Les objectifs de ce projet ont fait l'objet d'un avis en Comité technique mercredi et de plusieurs groupes de travail avec les représentants du personnel au Comité technique. Il s'agit d'abord d'affecter un certain nombre de crédits qui nous ont été attribués par le ministère pour cette année 2022, pour un total de 736 000 euros. Il s'agit évidemment d'utiliser ces crédits pour renforcer l'attractivité de l'UPEC pour les personnels BIATSS titulaires et contractuels et de fidéliser les agents déjà en poste dans notre établissement. À travers ce projet, nous souhaitons également maintenir un principe d'équité, avec un régime indemnitaire toujours servi par fonction, donc sans distinction de filière entre les agents présents au sein de l'UPEC.

Les principes du projet et de la modification du régime indemnitaire tel qu'il existait depuis 2017 avec une modification en 2020 sont de conserver un régime indemnitaire par fonction, afin que quelle que soit la filière, un agent titulaire qui exerce la même fonction perçoive le même montant indemnitaire ; de répartir les crédits issus du ministère, mais également de fonds propres sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, à la fois pour les agents titulaires et contractuels. Les agents bénéficient de

ces nouveaux abondements. Il s'agit de garantir un régime indemnitaire n'étant pas lié à la manière de servir, ce qui signifie que les crédits jusqu'alors utilisés pour le complément indemnitaire annuel servi en fin d'année aux agents sont réutilisés au sein de l'IFSE et versés mensuellement. À partir de cette année, il n'y aura plus de CIA. En revanche, les montants du régime indemnitaire mensuel sont réévalués.

Une mesure adoptée il y a quelques années a été maintenue, celle de la valorisation de l'IFSE au moment d'un avancement de grade d'un agent titulaire au sein de l'UPEC. Il y a un principe de non-régression pour l'ensemble des agents, c'est-à-dire que le régime indemnitaire global perçu en 2021 est maintenu pour l'ensemble des agents.

Le financement est présenté ici : un certain nombre de crédits à hauteur de 736 000 euros, la réutilisation de l'enveloppe jusqu'à présent dévolue au CIA sur la base du montant de l'année dernière à hauteur de 690 000 euros, un effort sur les fonds propres de l'UPEC à hauteur de 248 000 euros.

Cela permet d'atteindre les grilles que nous vous présentons juste après. Dans le premier tableau, vous retrouvez le premier montant servi jusqu'à présent par cotation de poste, l'augmentation mensuelle et la nouvelle grille de référence, avec les nouveaux montants. Vous voyez les augmentations pour les agents titulaires qui s'échelonnent entre 148 et 175 euros selon la catégorie et la cotation. À côté, vous retrouvez la grille de référence pour les agents contractuels, avec un montant forfaitaire pour les agents de catégorie B et de catégorie C. Vous avez ensuite une proratisation de l'IFSE des titulaires pour les catégories A, en fonction de l'expérience.

Il est proposé de mettre en œuvre cette nouvelle grille à compter du 1^{er} janvier 2022, avec un effet rétroactif sur l'ensemble de l'année sur les paies de décembre, pour les agents titulaires et contractuels.

M. le Président. – C'est ouvert à questions.

Mme PILETTE. – L'avis du CT a été réputé rendu, avec un vote pour, trois abstentions et trois votes contre.

M. le Président. – Y a-t-il des questions à Alice ?

Mme COSTES. – Des cas par cas peuvent-ils être étudiés ? Je songe à des fonctions connexes telles que celle de référent handicap qui n'a absolument aucune indemnité.

M. BERNARDINO. – Cela fait partie des futurs engagements des groupes de travail concernant la MI et les groupes de fonctions annexes. Cela ne fait pas partie de cette grille présentée aujourd'hui.

Mme COSTES.– La cartographie sera-t-elle revue en amont ? Les cotations ont été faites en 2017, semble-t-il et les postes ont évolué, l'encadrement également.

M. BERNARDINO.– Ce ne sera pas en amont, mais en aval. C'est rétroactif au 1^{er} janvier et nous n'allons pas refaire la cartographie jusqu'au 1^{er} janvier, mais cela fait également partie des engagements de revoir la cartographie. Cela fait partie du travail sur l'année universitaire 2022-2023. Certains des groupes de travail sont déjà programmés sur l'agenda, de mémoire. En tout cas, ils sont conçus de notre côté, mais pas encore annoncés.

M. VALLÉE.– Je n'ai pas de question à poser, mais un petit texte à lire. Il s'intitule « *Une abstention raisonnée* ».

« Vous avez été très nombreux à suivre ce débat avec intérêt ou pas via les listes de diffusion. Si le résultat semble bon, cela ne le reste qu'en apparence. La problématique a été de ne décevoir personne ou plutôt de mécontenter tout le monde :

- mécontenter la filière AENES qui finance l'opération pour tous les personnels ;*
- mécontenter les heureux bénéficiaires d'une garantie indemnitaire en 2017, lors du passage au RIFSEEP, qui se la voient rogner et qui pour certains auront zéro augmentation ;*
- mécontenter le personnel titulaire dans son ensemble qui abonde de manière opaque une politique indemnitaire généreuse pour certains contractuels ;*
- mécontenter les CDD, notamment sur contrat de recherche, qui pensaient recevoir 660 euros et qui n'ont finalement rien reçu. Sont-ils des CDD de seconde classe ? Nous avons également une inquiétude pour les CDD sur contrat de type ERASME, PIA, etc. qui pourraient potentiellement ne pas percevoir de prime dans le futur ;*
- mécontenter nos collègues retraités partis en 2022 qui ont été exclus de la distribution de l'enveloppe 2021 malgré notre intervention en CA.*

« Pour avancer collectivement, nous avons demandé mercredi, lors du dernier Comité technique, la tenue rapide d'un groupe de travail, afin que tous les contractuels rentrent dans le droit commun, c'est-à-dire qu'ils reçoivent un montant indemnitaire. Nous avons demandé un groupe de travail sur les missions accessoires », comme tu l'as demandé, Sylvie. J'avais déjà (*inaudible, 00.01.03/7*), mais effectivement, nous pouvons trouver d'autres exemples. Ils exécutent ces tâches depuis 2017 sans aucune reconnaissance.

Pour information pour nos collègues enseignants, hygiène et sécurité font partie du référentiel national d'activité. Si vous souhaitez exercer ces tâches, n'hésitez pas à le faire savoir. Cela déchargera certains BIATSS de cette mission.

« Nous avons demandé un GT sur la NBI qui est depuis 2017 défalquée des montants d'IFSE proposés, alors que cette NBI est pourtant cumulable par nature. » Pour faire un parallèle, cela reviendrait, chers collègues enseignants, à retirer de votre volet 1, le volet C2, C3, voire RNA, pour clarifier les choses. Cela n'apparaît pas dans la lettre qui vous a été présentée.

Nous avons demandé un GT sur la mise en place d'un niveau indemnitaire additionnelle pour nos amis informaticiens, conformément à la circulaire RIFSEEP 2017.

Enfin, comme tu l'as également demandé, Sylvie, nous avons demandé un GT sur la cotation des emplois.

Aujourd'hui, ce n'est qu'un point d'étape. Nous demandons au Président un engagement sur la tenue de ces groupes de travail. En l'état et pour ne pas bloquer la situation et que les agents puissent percevoir leur dû sur 2022 et ne pas alimenter un fonds de roulement en fin d'année faute d'accord, nous nous abstiendrons. Nous invitons les membres de ce CA à s'abstenir également, car cette note ne permet pas en l'état de nous éclairer suffisamment sur le dispositif, que ce soit sur le périmètre des agents réellement concernés, sur les retenues effectuées par l'administration et la réelle mise en œuvre. Cette abstention collective, je le souhaite, permettra à ce CA d'affirmer son soutien à leurs collègues BIATSS et à encourager l'équipe de Direction à poursuivre les discussions rapidement dans le cadre des prochains groupes de travail. »

Je vous remercie pour votre soutien.

M. le Président. – Nous prenons note. Je trouve que pour les agents, le fait de toucher 150 euros en plus par mois doit être sensible sur une fiche de paie. C'est tout de même une avancée. Nous prenons note de ce texte. En CT, nous nous sommes engagés à poursuivre le travail. D'ailleurs, cela avait été l'occasion de discussions et d'engagements de l'équipe globale sur la poursuite de notre travail. Nous sommes encore loin du compte, je suis d'accord. Je me suis exprimé, si nous pouvons faire plus, nous ferons plus. C'est une volonté politique partagée, mais il faudra trouver des marges de manœuvre pour y répondre.

En tout cas, merci.

M. LACHENY.– Je voudrais faire une réflexion par rapport à nos amis contractuels qui font un travail équivalent à celui des titulaires. Ils n’ont pas été revalorisés par rapport aux titulaires concernant le point d’indice. Pour les contractuels, c’est forfaitaire. Est-ce cela ?

M. BERNARDINO.– Des contractuels sont indexés sur la grille indiciaire et lorsque la grille indiciaire change, leur rémunération également. Ceux qui ne le sont pas sont au forfaitaire, mais c’est souvent qu’ils sont hors grille et qu’ils ont négocié au-dessus. Nous avons rarement fait du forfaitaire en dessous de la grille, voire jamais. Ce serait assez étonnant.

Je vous propose de passer au vote pour mettre en œuvre le dispositif et permettre que la RH puisse travailler sur les dossiers et mettre en paiement au mois de décembre pour l’ensemble des personnels concernés. Il n’y a pas eu de changement de procuration. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Une procuration contre. Qui s’abstient ? Cinq abstentions. Y a-t-il des procurations abstentions ? Je vous remercie beaucoup pour le vote positif et la mise en œuvre des choses.

L’évolution de l’indemnitaire des personnels BIATSS de l’UPEC est approuvée à la majorité.

5. FORMATION ET RECHERCHE

5.1 Approbation de la campagne CU-DU-DIU n° 3 pour l’année universitaire 2021-2022, ainsi que du volet complémentaire INSPE et des rectificatifs CDU 1 & CDU 2 pour l’année 2021-2022

M. BERNARDINO.– Nous passons au point sur l’approbation de la campagne CU-DU-DIU. Les documents vous ont été transmis sur SharePoint. Certains éléments sont simplement des correctifs. Nous avons eu des remontées sur des erreurs matérielles qui avaient été votées lors de CA précédents. Nous vous resoumettons les correctifs qui ont été proposés.

Une erreur avait été commise sur le diplôme d’établissement de l’IEP pour lequel nous avons affiché un tarif moyen de 1 000 euros. C’est une erreur, puisqu’il fallait afficher que le tarif du diplôme d’établissement varie entre 0 et 4 000 euros, avec une grille qui sera prochainement présentée au Conseil d’administration pour validation, avec la méthodologie. C’est bien un diplôme d’établissement qui aura un tarif entre 0 et 4 000 euros. Il a été estimé qu’au vu des autres IEP, le tarif moyen tournerait autour de 1 000 euros par inscription, d’où la confusion de ce qu’était la plage.

Lors du vote du 17 décembre, dans le document qui avait été affiché dans les documents partagés, il nous a été remonté qu'était masquée la colonne avec les montants des droits d'inscription. Nous vous avons donc redonné le tableau avec la colonne démasquée, afin qu'il n'y ait pas de sujet. Cet élément matériel ne permettait pas la facturation à l'agent comptable.

Une autre erreur matérielle remontée concerne le CA du 3 juin. Il y avait une inversion sur les deux avis émis par la commission des moyens qui concernaient le DU de SEG IAE. Nous les avons remis avec les bons avis sur les bons DU. Nous l'avons mis en rouge pour qu'il n'y ait pas de souci sur ce qu'il fallait identifier. C'est tout simplement une inversion qui n'impactait pas les décisions.

Sur les nouveaux DU qui vous sont proposés, ce sont des DU qui ont été validés par la CFVU pour la partie pédagogique le 13 juin et par la commission des moyens le 15 juin, donc avant l'été. Tous les éléments vous ont été transmis. Il y a simplement quelques particularités sur deux DU qui sont arrivés tardivement et n'ont pas été validés par la commission des moyens, mais par la CFVU. Ce sont des DU pour les masters MEEF. Pour rappel, il y a eu une réforme du master MEEF. Nous ne pouvons pas inscrire les étudiants qui ont déjà un master en master 2. Nous avons donc dû mettre en place des DU pour pouvoir les inscrire dans leur année de stagiaire. Deux nous avaient échappé et l'on nous a demandé de les remettre par injonction du rectorat, ce que nous avons fait. Nous l'avons fait valider par la CFVU qui a expertisé. Simplement, la commission des moyens n'avait plus lieu, puisqu'elle avait été dissoute par les élections. Nous n'avons donc pas d'avis de la commission des moyens, mais avons regardé les équilibres pour tout ce qui est DU, DIU liés à l'INSPE, c'est principalement un engagement que nous avons aujourd'hui des tutelles de verser 1 600 euros par élève fonctionnaire qui aurait un master 2 autre que le master MEEF. C'est ce qui permettra de financer les DU nécessaires à la formation.

À ce stade, il n'y a pas d'autre problématique. L'ensemble des dispositifs a été validé par la CFVU et la commission des moyens avant l'été.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur ces DU et DIU ?

S'il n'y a pas de changement de procuration, je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

La campagne CU-DU-DIU n° 3 pour l'année universitaire 2021-2022, ainsi que du volet complémentaire INSPE et des rectificatifs CDU 1 & CDU 2 pour l'année 2021-2022 est approuvée à l'unanimité.

6. PATRIMOINE

6.1 Approbation de l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

M. DEMERET.– Il s'agit d'un arrêté attribuant un logement pour nécessité absolue de service à un adjoint technique de recherche qui est plombier au sein de l'université. La concession prend effet à titre rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2022. Vous avez eu le temps de prendre connaissance de l'arrêté.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas de changement de procuration. Qui vote contre ? Y a-t-il des procurations contre ? Qui s'abstient ? Y a-t-il des procurations abstentions ? Merci.

L'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service est approuvée à l'unanimité.

7. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

7.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'université

M. DEHAN.– Il s'agit du point rituel sur les conventions. Vous en avez été destinataires. Il y a énormément de conventions de recherche. Aucune convention n'appelle d'observation particulière. Nous sommes à votre écoute.

Mme CHEVALIER.– Pouvez-vous zoomer, s'il vous plaît ? Il y a eu un problème dans l'édition de ce tableau. Dans les colonnes de droite, c'est-à-dire les montants, la première ligne est illisible. Il est donc compliqué d'informer les membres du CA. Il y a cette ligne, mais d'autres également. C'est embêtant, d'autant que nous imaginons que ce sont celles au-dessus de 100 000 euros.

M. DEHAN.– Vous avez raison. C'est le PDF qui a été transmis. Il faudra transmettre le fichier Excel, en tout cas rectifier les choses. Je suis comme vous, je n'ai pas les montants. J'ai le tableau en PDF devant les yeux.

Sur la première ligne, c'est assez classique. Il s'agit d'une convention FEDER pour le projet en question, Région Ile-de-France.

Mme CHEVALIER.– Pour information, il serait mieux que nous ayons les montants.

M. DEHAN.– Je suis d'accord.

Mme CHEVALIER.– Je n'ai pas eu le temps de le faire au début et comme c'est le dernier point de l'ordre du jour, j'aurais aimé soumettre une requête qui nous

permettrait d'exercer notre mandat d'administrateur dans des conditions à peu près correctes et acceptables. Ce sera en plusieurs points.

Le premier point est le délai qui nous permet de consulter les documents. Vous allez très vite. « Vous avez eu les documents, vous avez eu les documents. », mais la plupart des documents sont arrivés mardi matin. Quand on a une vie normale d'enseignant-chercheur, il est compliqué de lire l'ensemble des documents.

Mme HMAMOU.– La plupart des documents, surtout ceux avec du contenu sensible ont été remis vendredi matin.

Mme CHEVALIER.– J'ai trouvé des documents mardi matin.

Mme HMAMOU.– C'étaient des lettres de mission.

Mme CHEVALIER.– Il y a une question de délai et de contenu. Je reviens également sur cette question du nombre de réunions du Conseil d'administration qui auront lieu au second semestre. Nous avons vu toutes les missions présentées pour les vice-présidents par domaine et il serait bien que nous ayons des points réguliers.

J'ai une question vraiment pratico-pratique sur les documents mis à disposition sur SharePoint. Le principe des dossiers numérotés selon l'indexation dans les points de l'ordre du jour du CA est très bien. Cependant, quand nous ouvrons, nous avons les fichiers sans leur dossier. Je souhaiterais que les documents eux-mêmes, c'est-à-dire les fichiers portent le numéro d'indexation au début. Lorsque c'est le point 1.1 dans le fichier, il s'agirait d'avoir « 1.1 » avant le nom du fichier PDF. Sinon, nous ne nous en sortons plus lorsque nous téléchargeons l'ensemble. Si ce n'est pas trop compliqué à faire, cela nous faciliterait la vie.

J'ai un dernier point à aborder. Quelle est la procédure pour demander d'ajouter des points à l'ordre du jour ?

M. BERNARDINO.– Des points ou des questions diverses ?

M. DEHAN.– Il y a une procédure particulière.

M. BERNARDINO.– Si c'est un point qui demande instruction dans un délai raisonnable ou une réponse...

M. DEHAN.– Il faut regarder le règlement intérieur.

M. BERNARDINO.– Je crois que cela ne peut pas être demandé par un seul administrateur.

M. DEHAN.– Nous vérifions et vous donnerons les éléments.

Mme CHEVALIER.– Il suffit d'envoyer un mail à « conseil » et « commission ».

M. DEHAN.– Oui, bien sûr. C’est également oui pour la numérotation des fichiers.

M. BERNARDINO.– Nous sommes restés sur un modèle standard du Conseil d’administration. La prochaine fois, nous essayerons de vous proposer un changement. Vous avez vu que des points relèvent simplement de points réglementaires que nous faisons voter. Nous vous proposerons peut-être de distinguer ce qui relève de discussions de points qui relèvent peut-être simplement d’une décision du CA, que nous ne remonterons pas en point, sauf si les membres du CA le demandent. C’est typiquement l’attribution de concessions, les ventes de biens dans le cadre de la chancellerie de Paris qui relèvent souvent de décisions nécessaires, mais ne prêtent pas à discussion. Nous essayerons de vous proposer une organisation un peu modifiée pour le prochain CA.

Mme CHEVALIER.– Cela permettrait de laisser un peu plus de respiration pour des débats sur des questions centrales.

M. BERNARDINO.– Exactement.

M. GILBERT.– J’ai relu les statuts. Aucune possibilité prévue par les statuts ne permet d’imposer un élément supplémentaire à l’ordre du jour quand on est administrateur. En revanche, aucun article n’empêche que des administrateurs demandent qu’un point soit mis à l’ordre du jour, mais cela relève de la volonté du vice-président et du Président.

M. BERNARDINO.– Il faudrait également regarder le RI.

M. GILBERT.– Ce sont les statuts.

M. DEHAN.– Nous allons vérifier et coupler avec le règlement intérieur. Je ne sais pas du tout ce qu’il y a dedans.

M. le Président.– Merci beaucoup. C’était un CA un peu fleuve du fait des élections en série, mais je vous remercie pour votre présence. À bientôt.

La séance est levée à 12 heures 25.

Index

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :

la MI, 59

tax team, 48